



Accueil collectif à caractère éducatif de mineurs

« **Projet pédagogique** »

Pôle éducatif multi sites 3-13 ans

Jean d'Ormesson/Courbessac

Jean d'Ormesson (accueil des 6-13 ans)

297 avenue Monseigneur D'Alverny 30000 Nîmes

Tél fixe: 04 30 06 78 21 Tél port : 06 99 38 73 40

Courbessac (accueil des 3-6 ans)

2801 route de Courbessac 30000 Nîmes

Tél fixe : 04 66 27 76 79 Tél port : **06 58 74 11**

Mail : contact.courbessac@utso.ifac.asso.fr

IFAC Ville de NÎMES

58 rue Vincent Faïta

30900 Nîmes

<http://www.animationnimes.ifac.asso.fr>

Année 2024/2025

Directrice SOLO Nora

Table des matières

I / Présentation de l'organisme	3
L'IFAC prestataire de la ville de Nîmes	5
Le PEDT	5
II/ Présentation de l'accueil de mineur	6
Contexte	6
Le public de la structure	8
La conception des lieux	9
Les partenaires institutionnels	11
Les partenaires liés au pôle éducatif Jean D'Ormesson	11
Les moyens financiers mis à dispositions	13
III/ Le fonctionnement de l'ALSH	14
Fonctionnement pour le site maternel (Courbessac)	14
Journée type	14
Les piques- nique	16
Le temps de repos	16
Fonctionnement des primaires (Jean d'Ormesson)	17
Journée type	17
Le temps de repos	20
Les temps libres	20
Les transports	20
Les sanitaires	21
IV/ Les objectifs pédagogiques	21
Nos intentions éducatives	21
Les intentions éducatives	29
Les intentions pédagogiques	30
Analyse des données d'évaluation du tableau ci-dessus	35
V/ La nature des activités proposées	37
L'utilisation de projet d'animation et de thématiques	37
Les événements	39
Les sorties	39
Les baignades	40
Les ateliers ressources :	41
VI /L'équipe pédagogique	42
Composition de l'équipe	42
Recrutement	42
Organisation du travail	42
Fiche de poste directeur	43
Fiche de poste animateur	44
Evaluation des animateurs	45
Evaluation du directeur	45
L'accompagnement des animateurs stagiaires	45
VII/ Les relations	46
Animateurs/animateurs	46
Animateurs/enfants	47
Enfants/enfants	47
Aux familles	47

Aux partenaires	47
VIII/ Les conditions de sécurités	48
La réglementation	48
Santé, infirmerie et assistant sanitaire	48
Le PPMS	48
Gestion de la chaleur/canicule (en période estivale)	49
Exercices incendies	49

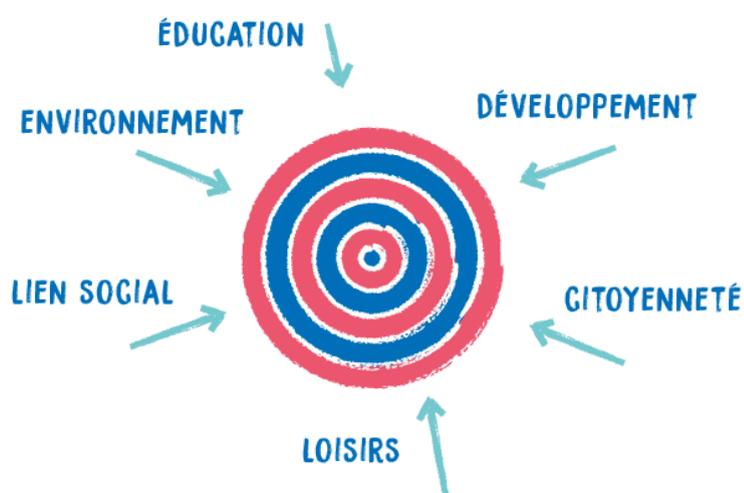
I / Présentation de l'organisme

L'institution de formation, d'animation et de conseil (IFAC) est une association à « but non lucratif de la loi 1901 » à vocation éducative, sociale et territoriale.

La première association « IFAC 92 » est créée en 1975 dans le département des Hauts de Seine (92).

Ifac est une association d'éducation populaire reconnue d'intérêt général, à vocation sociale, éducative et territoriale. Elle est structurée en un réseau national d'échanges et de partenariats entre les élus locaux, les acteurs de la société civile et la population.

Ifac élabore et développe, avec les élus, les professionnels et la population, des réponses adaptées aux demandes et aux besoins locaux, y compris dans le cadre des marchés publics.



Après plus de 30 ans d'activité, l'IFAC intervient dans plus de 200 structures d'animation partout en France.

Ses grands axes d'intervention sont :

- ❖ Former
- ❖ Animer
- ❖ Conseiller

Les différents projets



Le projet associatif repose sur cinq grands objectifs :

- ❖ Préserver
- ❖ Connaître et s'ouvrir
- ❖ Échanger
- ❖ Se réaliser
- ❖ Transmettre

Il définit les objectifs de l'action éducative de l'équipe d'encadrement et précise les mesures prises par l'organisateur pour être informé des conditions de déroulement de l'accueil.

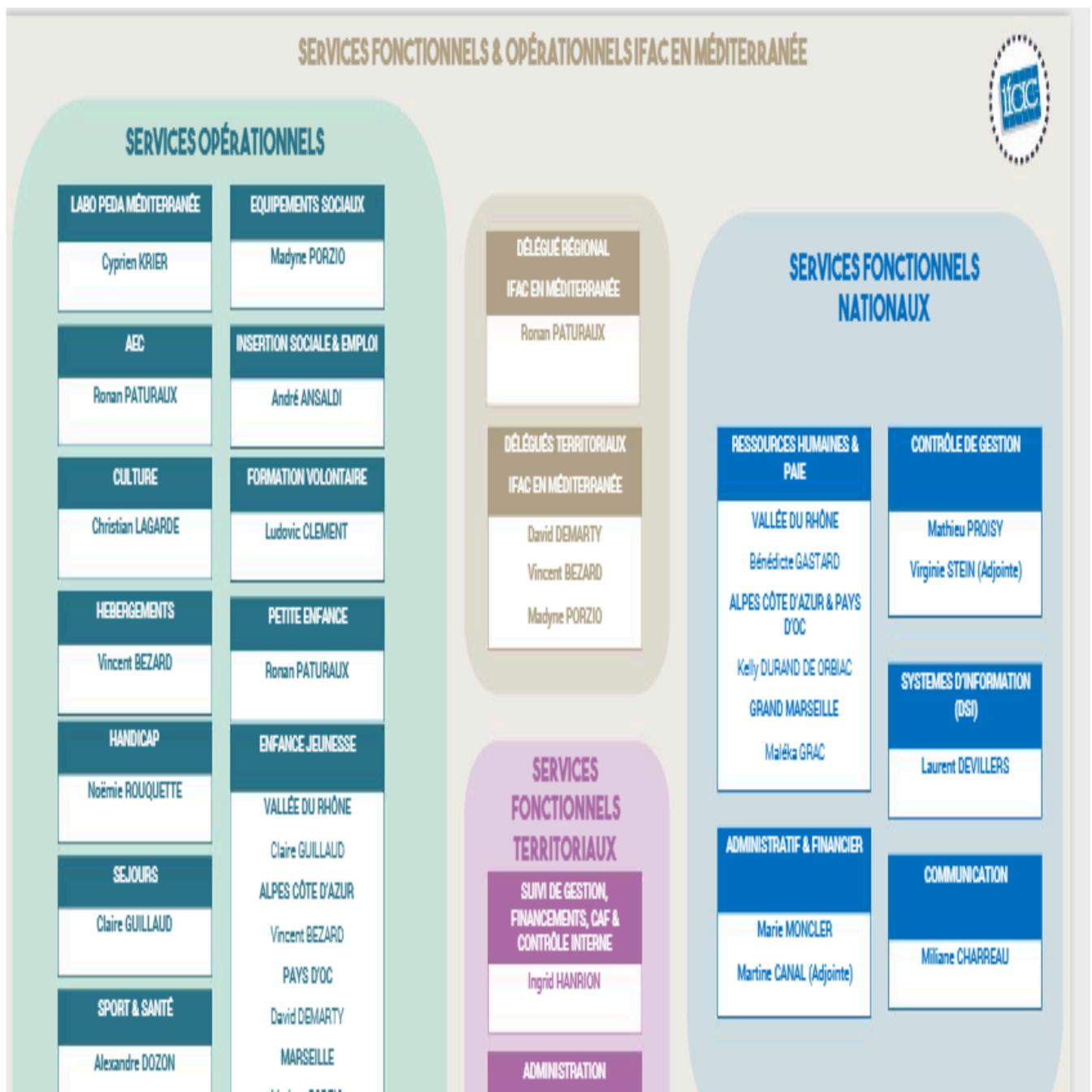
Le projet éducatif de l'ifac repose sur :

- ❖ La sécurité
- ❖ La bienveillance et bienfaisance
- ❖ La complémentarité

- ❖ L'accompagnement
- ❖ Le libre arbitre
- ❖ L'initiative
- ❖ La citoyenneté
- ❖ La responsabilité

Organigramme Ifac arc méditerranéen :

Ci-dessous l'organigramme représentant le service IFAC



L'IFAC prestataire de la ville de Nîmes

Depuis 2003, la ville de Nîmes a confié (dans le cadre d'un marché public) à l'IFAC (Institut de formation, d'animation et de conseil) la gestion de ses 12 ALSH.

Pour cette nouvelle année, la ville de Nîmes a procédé à un renouvellement du marché pour 4 ans.

Dans le cadre de celui-ci la ville a décidé de sectoriser la ville en 3 lots :

Le lot Est: composé des ALSH :

- ❖ Mas Boulbon
- ❖ Jean Carrière
- ❖ Jean D'Ormesson/Courbessac,

Le lot Ouest composé des ALSH :

- ❖ Tailhade
- ❖ Henri Wallon
- ❖ Le Carmel

Le lot Centre composé des ALSH :

- ❖ Jean Jaurès
- ❖ la Placette
- ❖ Capouchiné
- ❖ René Char,
- ❖ Mont Duplan
- ❖ Prosper Mérimée.

	Charte qualité des accueils de loisirs
	Garantir un accueil chaleureux et une qualité relationnelle pour l'enfant et sa famille.
	Prévenir les risques et garantir la sécurité des enfants.
	Développer un projet pédagogique et proposer des activités ludiques et éducatives en adéquation avec le projet éducatif territorial.
	Proposer des activités en lien avec la vie locale, l'environnement, la culture et le patrimoine.
	Aménager des espaces et des locaux adaptés aux enfants, aux familles et aux équipes d'animation.
	Former et accompagner les équipes d'encadrement pour la qualité du service.
	Développer des relations avec les familles favorisant leur implication.
	Assurer une communication régulière sur la vie de l'accueil et sur l'ifac.

Le PEDT

Le **Projet Éducatif Territorial** formalise une démarche permettant aux collectivités territoriales volontaires de proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après les temps scolaires ainsi que sur les temps extrascolaires. Organisant ainsi, dans le respect des compétences de chacun, la complémentarité des temps éducatifs.

Le **PEDT** est l'expression écrite de la politique éducative partagée, conduite à l'échelle de la ville, qui s'attache à mettre en cohérence l'action de l'ensemble des acteurs.

Il constitue le cadre fondamental de la politique contractuelle et partenariale de la Ville, d'une part, globalement pour proposer une offre éducative multiforme sur l'ensemble du territoire communal, d'autre part, plus particulièrement, pour lutter contre la marginalisation de certains territoires.

Il vise trois objectifs complémentaires :

- ❖ **Répondre** de façon collective et partagée aux besoins du territoire
- ❖ **Réduire** les inégalités en traitant de façon adaptée les demandes précises d'enfants et de familles socialement défavorisés
- ❖ **Résoudre** les difficultés éducatives.

Le PEDT se fonde sur 4 principes majeurs :

- ❖ **Territorialité** : Fédérer un ensemble de moyens humains, techniques et financiers sur un territoire défini comme étant la commune de Nîmes
- ❖ **Convergence** : Formaliser la volonté politique commune des acteurs de terrain et constituer le cadre indispensable au travail collectif.
- ❖ **Globalité** : Proposer à chaque enfant un parcours éducatif, ce qui nécessite des interactions permanentes entre les projets des écoles et établissements scolaires concernés et les politiques locales en faveur de la jeunesse, donc une continuité entre les temps scolaires et les temps péri ou extrascolaires, une articulation étroite entre les acteurs.
- ❖ **Équité** : s'adresser à tous les jeunes concernés en portant une attention particulière aux publics prioritaires, c'est-à-dire aux enfants et adolescents qui ont le plus besoin de bénéficier de l'action publique.

II/ Présentation de l'accueil de mineur

Contexte

L'accueil de loisirs « Jean D'Ormesson/Courbessac » est implanté au cœur de la ville de Nîmes en Occitanie, région du sud de la France.

La particularité de la structure, et qu'elle est multi sites. Les enfants d'âge maternel sont accueillis sur l'ACM de « Courbessac » tandis que les enfants d'âge primaire sont accueillis sur le pôle éducatif « Jean D'Ormesson »

Les structures sont situées au cœur du quartier Mas de Mingue. Nous accueillons des enfants venant des quartiers du Chemin bas d'Avignon, Mas de Mingue, Courbessac et Grézan majoritairement mais aussi des enfants venant des quartiers de la route d'Uzès, Jean Jaurès et ville active

Le quartier Mas de Mingue fait partie des 6 quartiers prioritaires de la ville de Nîmes. Il fait partie des quartiers où la pauvreté est fortement concentrée. En effet les habitants qui y vivent, sont majoritairement sans emploi et ont un faible niveau de formation.

En effet, il fait partie des quartiers relevant de l'éducation prioritaire (REP+), où la population témoigne de forts écarts de réussite scolaire par rapport à l'unité urbaine, et le manque de qualification constitue un obstacle à l'insertion professionnelle. L'objectif est d'intégrer la mixité sociale au service de la réussite scolaire et de la réussite éducative, dans le programme de renouvellement urbain du quartier.

Le pôle éducatif Jean D'Ormesson, ouvert depuis février 2020, a fait partie des projets, en vue de favoriser la réussite scolaire et éducative (via un marché public de prestation de service et intégrant un travail de suivi et d'évaluation du projet).

L'idée était d'avoir un nouvel espace, alliant une école ouverte sur le quartier, accueillant des activités complémentaires à un espace d'enseignement. Le projet initial a ainsi abouti à la création d'un pôle éducatif à plusieurs volets :

- ❖ Le projet culturel : une médiathèque en appui à de nouvelles pédagogies
- ❖ Le projet du centre social culturel et sportif du quartier.
- ❖ Le projet lié au plateau sportif
- ❖ Le projet éducatif du temps périscolaire et de l'accueil de loisirs
- ❖ Le projet de renouvellement urbain concerne le quartier du Mas de Mingue.

L'accueil collectif de mineurs (ACM) de Courbessac est partagé avec l'école et les ALAE (accueils de loisirs associés à l'école). Il est situé au rez-de-chaussée du groupe scolaire. Il a une capacité d'accueil de 50 enfants.

L'ACM de de Jean D'Ormesson est partagé entre l'école, les ALAE, le FabLab et la Ludo Médiathèque. C'est un gros pôle éducatif partenarial entre les différentes entités présentes sur ce site. Il a une capacité d'accueil de 50 enfants.

Nous disposons de 3 points de ramassages :

- ❖ Casanova
- ❖ Pont de Justice
- ❖ Courbessac (uniquement pour les primaires)

Le lot Est

Comme expliqué dans la partie concernant la présentation de l'organisme et du PEDT les accueils de loisirs sont dorénavant sectorisés. Nous concernant nous faisons partie du lot Est tout comme « Mas Boulbon » et « Jean Carrière ».

Cette proximité va nous permettre de travailler sur des axes communs concernant notre territoire et de mettre en commun nos différents projets d'animations, tout en respectant le protocole sanitaire.

Suite à un travail engagé dans une réflexion sur des orientations communes, le constat fait est le suivant :

- Les trois sites réunissent des conditions de mixité sociale appréciables, et accueillent notamment des enfants de milieux défavorisés
- Les trois sites disposent de locaux, ressources et infrastructures attractives
- L'un des sites est d'ores et déjà engagé dans une dynamique de labellisation en lien au développement durable (Mas Boulbon)
- L'un des sites (Jean Carrière) est engagé dans un partenariat avec l'association « Coté Jardins Solidaires » où l'un des sites (Courbessac) anime un « jardin partagé » avec l'Alae implanté dans l'école.
- Deux des trois sites (Mas Boulbon et Jean d'Ormesson Courbessac) bénéficient d'un environnement naturel valorisable à proximité immédiate
- Deux des trois sites (Mas Boulbon et Jean d'Ormesson Courbessac) disposent de ressources et de compétences en matière de TICE et de culture scientifique
- Seul l'un des ACM accueille conjointement des publics maternels et élémentaires (Jean d'Ormesson Courbessac)

Les équipements structurants

A proximité du multi site, nous avons un grand mas public « **Le mas d'Escatte** » arboré, permettant d'organiser des grands jeux et des sorties nature. Juste à côté se situe le parc « **Escatte Aventure** » un lieu dédié à l'accrobranche, ou nous pourrions envisager quelques sorties.

Du côté de Courbessac, se trouve également le musée « **Le menhir de Courbessac** », cette association a pour objectif de préserver le patrimoine, de travailler sur la faune et la flore. Nous pourrions faire une collaboration avec eux afin d'initier les enfants à la sauvegarde de leur patrimoine.

A quelque pas du pôle éducatif Jean D'ormesson, nous avons accès à la **SMAC Paloma** pour lequel nous pourrions envisager un possible partenariat pour des ateliers musicaux, et pourquoi ne pas assister à certains petits concerts.

Pas loin, nous pouvons trouver le centre socio-culturel et sportif « **Jean Paulhan** » ainsi que la halte-garderie « **Les Ameliers** » avec lesquels nous pourrions travailler sur des passerelles d'accueil : une passerelle de la crèche à l'ALSH maternel et une passerelle pour les enfants âgés de 13 ans vers le groupe des pré-ado/ados du centre social.

Le pôle éducatif Jean D'Ormesson est également associé au « **Carrefour associatif** » du Mas de Mingue.

Le public de la structure

L'ACM accueille un public primaire et maternel entre 3 et 13 ans tous les mercredis de l'année et pendant les vacances scolaires.

Nous accueillons aussi des enfants ayant un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI), nécessitant la prise de traitement (Ventoline en cas d'Asthme...), allergies alimentaires ou encore protocole à faire en cas de crise d'épilepsie par exemple. Dans le cadre du PAP des enfants porteur d'un handicap : par exemple le Trouble du spectre autistique (Autisme) ou encore trouble psychomoteur.

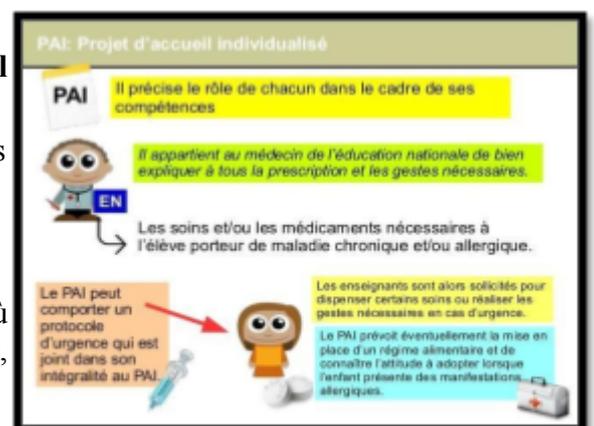
Le public que nous accueillons a besoin de cadre, d'être sécurisé et de se repérer dans l'espace et le temps. Une mise en place de rituels et d'une bonne communication avec les parents est primordiale.

Les mesures d'accueils spécifiques

Pour les enfants ayant un protocole d'accueil individualisés (PAI)

Un accueil individualisé sera mis en place pour les enfants porteurs d'allergies ou de maladies chroniques type asthme en mettant en rapport les parents, l'enfant, le médecin et l'équipe pédagogique (PAI).

Près de l'armoire à pharmacie se trouvera une boîte où seront rangées les trousse PAI, comportant le protocole, l'ordonnance et les médicaments de l'enfant.



L'équipe d'animation doit se tenir informée en permanence de la présence et des caractéristiques des enfants accueillis dans le cadre d'un PAI ou d'un PAP..

Pour les enfants PAP



Si un enfant porteur d'un handicap est susceptible d'être accueilli pendant la session, l'équipe pédagogique établira pour chacun un protocole d'accueil adapté.

Pour une meilleure intégration de l'enfant nous mettrons en place une relation avec, les éducateurs, les parents, l'enfant, la direction et les animateurs référents pour voir si nous sommes aptes à l'accueillir.

Nous avons fait le choix d'accueillir ces enfants en milieu ordinaire avec pour la majorité des cas des modulations d'horaires. Cela signifie qu'il n'y a pas d'installation spécifique mais que nous adaptons nos activités face à l'enfant porteur de handicap. De la même manière que nous le faisons avec les autres enfants en tenant compte de leurs spécificités au nom du fait que nous sommes tous différents.

Afin de faire un suivi sur le temps d'accueil de l'enfant, un cahier de liaison est mis en place par l'équipe pédagogique. Cet outil permet de pouvoir remplir plus facilement le point de situation entre chaque période de mercredis et chaque session de vacances. Le but de ce bilan est de nous permettre d'adapter l'accueil de l'enfant en fonction de ses besoins.

La conception des lieux

Pour le pôle éducatif de Jean D'Ormesson :

Les locaux sont répartis sur trois étages (R1, R0 et R-1):

Au R0 :

- Le hall d'accueil
- Le bureau du concierge
- 2 salles d'activités partagées avec l'école dont nous avons accès uniquement pendant les vacances
- Le réfectoire
- Le parking

Au R1 :

- 1 bureau de direction
- 1 salle de réunion
- 1 salle de pause



- 1 sanitaire adulte

Au R-1 :

- 4 salles d'activités
- 1 régie pour le matériel
- Le Fab Lab
- La ludo-médiathèque
- 1 atrium



A l'extérieur :

- Des sanitaires
- 3 préaux (un sur chaque niveau)
- 3 terrasses cours
- 1 régie sportive
- 2 jardins partagés
- 1 city stade



Pour l'ACM Courbessac Maternel :

Les locaux sont situés au rez-de-chaussée du groupe scolaire

A l'intérieur :

- 1 salle d'accueil
- 1 salle polyvalente pouvant servir de salle de motricité
- 2 couchettes
- 1 BCD
- 2 sanitaires enfants
- 2 sanitaires adultes
- 1 salle de pause pour l'équipe
- 2 salles d'activités
- 1 refectoire
- 3 régies matériels pédagogiques



A l'extérieur :

- 1 city stade
- 1 cours primaire
- 1 cours maternel avec jeux adaptés
- 1 jardin partagé avec l'école et les ALAE
- 1 régie équipement extérieure et jardinage



Les partenaires institutionnels

L'équipe est amenée à collaborer avec les partenaires, lors de réunions collectives, afin de préparer au mieux l'inclusion des enfants en situation de handicap. C'est une association composée de femmes et d'hommes convaincus de l'impérieuse nécessité de créer toutes les conditions nécessaires à l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures de loisirs ordinaires, afin que tous les enfants puissent vivre et jouer ensemble.

Nous travaillons aussi avec les **infirmières de la ville de Nîmes**. En début et pendant l'année, elles font le tour de chaque ACM afin de faire un point concernant l'accueil des enfants en PAI (protocoles, traitements, ordonnances...). Cela nous permet également d'avoir un échange sur les trousseaux à pharmacie de manière à pouvoir se mettre à jour sur les produits pharmaceutiques (savoir quoi garder et quoi jeter).

Au quotidien, notre structure d'accueil travaille en collaboration avec le pôle **de la direction de l'éducation** de la ville de Nîmes avec un lien direct avec le service de **l'action éducative** de la ville de Nîmes.

La restauration est assurée, quant à elle, par le prestataire DUPONT, spécialisée en restauration scolaire, d'entreprise, santé, petite enfance. Celle-ci nous fournit le repas, le goûter et les pique-niques.

L'entretien et l'hygiène sont assurés par des prestataires de la ville de Nîmes.

Les partenaires liés au pôle éducatif Jean D'Ormesson

En plus du travail et du fonctionnement habituel de la structure qui nous lie à l'Ifac, l'équipe travaille sur les différents projets éducatifs transversaux aux différentes entités présentes sur le pôle éducatif. L'idée est de travailler ensemble en mutualisant nos compétences et nos connaissances. Le matériel pédagogique est donc mutualisé pour chacun.

Afin d'avoir un suivi régulier sur l'avancement des différents projets en cours et du fonctionnement qui nous lie, une réunion de coordination de projet est réalisée chaque mois de l'année.

Voici les différents partenaires avec lesquels nous collaborons :

La ludothèque

Elle nous permet un **accès à près de 1500 documents pour tous les âges** (romans, polars, littérature du terroir, documentaires sur des sujets divers, BD, revues, DVD (fictions et séries TV), albums, romans 1ères lectures, etc).

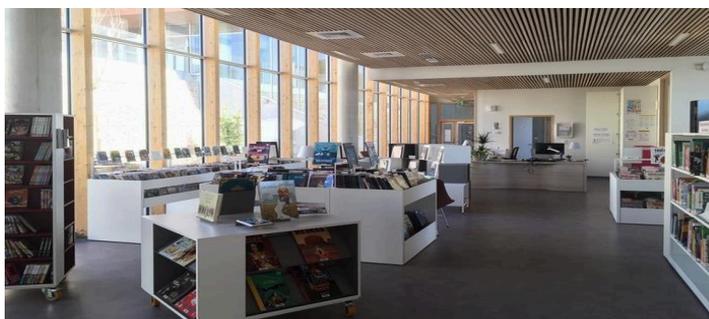
D'avoir un **large choix de jouets et de jeux et de jeux vidéo** avec un espace Petite Enfance Jeunesse en accès libre dans lequel vos enfants pourront s'amuser avec des jeux de construction, de dînette et autres. Une vaste sélection de jeux de société est accessible sur place uniquement, et des animations thématiques sont organisées régulièrement (jeux en bois, Halloween,...).

L'espace jeux vidéo est accessible sur inscription tout au long de l'année : deux consoles peuvent être à notre disposition (Playstation 4 et Nintendo Switch) dans un espace Cocoon" de 4 places.

D'avoir accès à des outils informatiques

- ★ 2 tablettes numériques, pour les adultes et les plus de 15 ans, dans les espaces détente.
- ★ 4 PC et une imprimante noir et blanc pour les travaux de bureautique, démarches en ligne ou simplement surfer sur le web.

L'ACM y a accès sur inscription.



Le fablab

Il s'agit d'un lieu de fabrication d'objets, à partir d'outils numériques faciles à prendre en main (imprimante 3D, brodeuse, découpeuse laser), l'espace est à destination des enfants comme des adultes.

Nous y avons accès en nous inscrivant à l'avance, les enfants peuvent bénéficier d'ateliers soit en lien avec nos différents projets d'animations, soit pour des ateliers de découvertes.

Les ALAE

Nous collaborons ensemble sur le projet jardin. Les parcelles sont mutualisées ainsi que les outils de jardinage. Quand nous ne sommes pas là, c'est eux qui s'occupent du jardin et quand c'est eux qui sont absents c'est nous qui reprenons la main. Nous nous rencontrons une fois par mois afin de suivre l'évolution du projet.

L'école

Nous nous rencontrons une fois par mois avec la directrice. Le but est d'échanger sur les projets en communs ainsi que d'éventuelles problématiques liées au fonctionnement de la structure. Cela nous permet aussi de s'échanger des informations sur les différents projets en lien avec l'école notamment sur l'accompagnement éducatif ayant lieu le mercredi et sur les vacances apprenantes.

Notre objectif pour cette année est de faire passer l'information aux familles dont l'école est associée au centre de loisirs et que donc les enfants pourront bénéficier de l'accueil de loisirs à la rentrée scolaire. D'ailleurs lors de la visite de l'école pour l'entrée en CP, le centre de loisirs a participé à la visite en faisant découvrir l'ALSH et son projet.

L'idée est de travailler sur une continuité pédagogique entre les différentes entités présentes sur le pôle éducatif.

Le carrefour associatif



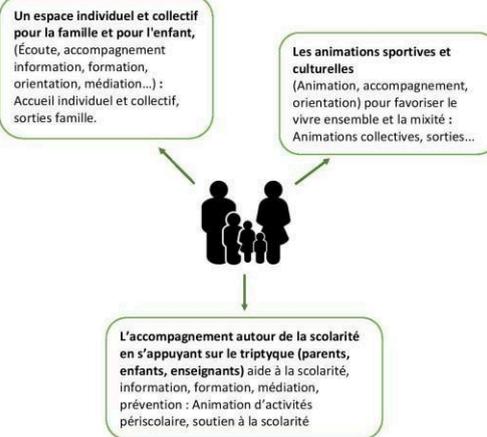
Ses objectifs, le lien social et la citoyenneté dans le respect de la personne et de son parcours par l'accès aux droits fondamentaux et par le soutien à la parentalité :
Faciliter le lien social et accompagner à la citoyenneté sur le quartier (enfants, ados, famille, école, institution, voisinage...) par des activités et/ou des actions éducatives, sociales, culturelles et sportives... par l'accueil, l'écoute, l'information, l'accompagnement, l'animation, l'orientation vers les structures appropriées et la médiation

Son champ d'action
L'environnement scolaire
L'environnement familial
L'environnement social

Son public
Parents, enfants, personnes seules, familles...

Ses actions...

Dans le respect d'un cadre éducatif et citoyen, Carrefour Associatif propose plusieurs espaces d'activités avec ...



Le centre socio culturel et éducatif Jean Paulhan

C'est un équipement municipal de proximité. Il assure une mission d'animation globale, à l'échelle du quartier du Mas de Mingue. On y trouve un ensemble d'activités pour les enfants, les jeunes, les adultes, les familles, ainsi que des services tels qu'un Relais d'Insertion, un Espace Publique Numérique, une salle de musculation fitness et une Médiathèque.

L'accueil de loisirs allant jusqu'à 13 ans, nous pourrions envisager un travail de passerelle afin de faire découvrir aux enfants et aux familles un autre espace d'accueil adapté pour les adolescents.

Les moyens financiers mis à dispositions

Dans le cadre du marché public qui lie l'IFAC à la ville de Nîmes, c'est une facturation à la journée enfant qui est réalisée et qui diffère selon si les enfants sont accueillis à la journée ou à la demi-journée.

Le budget qui nous est attribués par ALSH pour les dépenses pédagogiques, des vacances et des mercredis par présence d'enfants est de :

- ❖ 2€00 pour une demi-journée (uniquement pour les enfants concernés dans le cadre d'un accueil par le PAP).
- ❖ 2€85 pour une journée complète

Pour les sorties sur les centres ressources nous bénéficions de la prise en charge de la coordination.

Nous disposons de trois autres types de budget :

- ❖ **Événementiel** : une enveloppe budgétaire de 12000 euros nous est allouée pour l'ensemble des 12 centres afin d'organiser les trois événements (CIDE, Carnaval et la fête Pop de fin d'année)

- ❖ **Ateliers ressources** : Un budget est alloué par période de vacances sauf celle de Noël afin de proposer aux enfants des ateliers auxquels ils ne bénéficieraient pas sur leur structure.
- ❖ **Séjour** : Un budget est alloué pour l'organisation des séjours accessoires pour chaque structure lors de la période estivale

III/ Le fonctionnement de l'ALSH

Le centre est ouvert le mercredi et pendant les vacances scolaires. Les enfants sont accueillis à partir de 7h30 le matin et jusqu'à 18h30 le soir.

La particularité de pouvoir accueillir les enfants en journée sans repas n'est plus d'actualité, en effet suite à un constat effectué par la direction du centre évoquant toutes les problématiques liées à cette possibilité de journée sans repas, le conseil municipal de la ville de Nîmes a décidé de ne plus octroyer ce mode de fonctionnement.

Fonctionnement pour le site maternel (Courbessac)

Journée type

Horaires	Journée type
7h30-9h	Accueil des enfants sur le centre
7h30-8h30	Accueil des enfants sur les différents points de ramassages
8h40-9h15	Prise de bus et arrivée des enfants sur le centre
9h15-9h30	Regroupement des enfants pour l'appel et pour un temps d'expression et d'échange
9h30-11h	Activités/ sorties
11h-11h20	Temps libre
11h30	Repas
13h30	Temps calme / Sieste
14h30	Activités
16h	Goûter
16h30-17h	Temps libre
17h	Retour sur les points de ramassages
17h-18h30	Accueil du soir sur le centre / sur les points de ramassages

L'accueil du matin et du soir

Les animateurs accueilleront les parents et les enfants dans la salle d'accueil (salle polyvalente) de 7h30 à 9h00.

Au préalable, les parents passeront au bureau de direction/ sas d'accueil pour signaler la présence de leur(s) enfant(s). Un animateur inscrit sur la feuille de présence l'arrivée de chacun des enfants et note d'éventuelles observations (ex : allergies...).

Avant de se rendre dans la salle d'accueil, les enfants iront se laver les mains sous la responsabilité du responsable légal.

Les animateurs proposeront aux enfants plusieurs ateliers libres (dessins, lecture, puzzle...). Ils devront présenter les activités de la journée aux parents et aux enfants. L'équipe pédagogique sera à l'écoute des parents, et devra instaurer avec eux une relation de confiance.

S'il y a une sortie de prévue, pendant l'accueil, un animateur se détachera pour préparer le nécessaire : trousse de secours (sans oublier des tenues de rechanges), pique-nique, sac de jeux,... Il est vivement conseillé de commencer les préparations la veille afin de gagner du temps le matin (temps prévu lors des réunions d'équipe).

Entre 9h et 9h15, nous demanderons aux enfants d'aider à ranger les ateliers. Ensuite nous prendrons tous un petit temps de rassemblement pour faire l'appel (les animateurs vérifieront la liste de présence des enfants en prenant soin de recompter le nombre de présents. Les animateurs devront ensuite connaître le nombre total d'enfants présents sur la structure, il sera affiché chaque jour au bureau), les rituels, des chansons et présenter la journée ainsi que les choix d'activités possibles.

Le soir, pendant la période de départ de 17h00 à 18h30, les animateurs proposeront un temps libre où les enfants auront le choix de participer à plusieurs ateliers (lecture, dessin, puzzle...) ou de jouer librement dans la cour.

Certains membres de l'équipe d'animation proposeront des ateliers, pendant que d'autres surveillent le groupe d'enfant et iront à la rencontre des parents pour faire un bilan de la journée (si l'enfant s'est amusé, s'il a bien mangé, bien dormi, s'il a été malade) et renseigner sur les activités à venir....

La directrice adjointe ou un animateur terminant à 18h30 récupèrera la feuille d'appel ainsi que le registre pour noter le départ des enfants en stabilisant en jaune le « P ».

« L'ACCUEIL EST LA VITRINE DE NOTRE ACM »

Les repas

Avant :

Les animateurs veilleront à ce que chaque enfant passe aux sanitaires et se lave les mains. Avant d'aller en cantine ils devront recompter les enfants, afin de vérifier la présence de chacun.

L'installation aux tables :

Les animateurs feront entrer les enfants calmement dans le réfectoire (chaque groupe rentre l'un après l'autre) et les installent aux tables (il faudra compléter les tables pour faciliter le service). Il devra y avoir un animateur par table qui mangera avec les enfants, dans la mesure où le protocole sanitaire le permet.

L'heure des repas, premier ou second service sera défini le matin selon les sorties prévues ou l'effectif (se référer au tableau informatif).

Pendant :

Les animateurs aideront les enfants à se servir de chaque aliment dans leurs assiettes. Ils les invitent à goûter à tout mais ne les forcent pas à manger à aucun moment. Ce temps de repas est un moment privilégié où l'animateur doit avoir un rôle qui favorise l'autonomie de

l'enfant (se servir seul aliment/eau, gérer les quantités afin d'éviter les gaspillages et assurer leur gestion personnelle du pain). Le repas sera aussi un moment où la communication entre l'enfant et l'animateur sera privilégiée. Celui-ci pourra faire un bilan avec les enfants des activités du matin, des envies de chacun, sur les jeux, ou sur d'autres sujets... (Tout cela dans le calme, sans effervescence).

A la fin du repas, l'animateur fait participer les enfants au rangement de la table. Les assiettes devront être vidées et empilées, les couverts et les verres rassemblés, et les déchets (serviettes, morceaux de pain...) mis dans une assiette prévue à cet effet. Tout cela sera placé en bout de table. L'animateur veillera à ce que les enfants ramassent les choses tombées sous la table (serviettes, morceaux de pain).

Après le repas :

Quand la table sera rangée, l'animateur demandera aux enfants de ranger leur chaise puis ils quitteront la cantine et passeront aux sanitaires (pipi, lavage des mains...). Chaque table quittera le réfectoire au fur et à mesure pour éviter un brassage aux sanitaires et d'éventuelles bousculades.

Les piques- nique

Si des tables sont présentes ils les privilégieront. Ils devront respecter la chaîne du froid (en ne laissant pas les glacières ouvertes) ainsi que les règles élémentaires d'hygiène. Le repas se passera dans les mêmes conditions qu'un repas pris en cantine, passage aux sanitaires compris.

De retour au centre, les animateurs devront ranger les packs de glace au congélateur et nettoyer les glacières.

Le goûter

Avant le goûter : Même fonctionnement qu'avant le repas (passage aux sanitaires, comptage des enfants du groupe...).

Le goûter se passe dans les mêmes conditions que le repas de midi. Selon les besoins celui-ci sera pris soit en cantine, soit à l'extérieur par beau temps. On privilégiera le goûter dans la cour tout en veillant à ce que les enfants aident au débarrasage et au rangement.

Le temps de repos

Le temps calme commencera après le repas et n'excédera pas 15h. Les animateurs aménageront la salle en différents espaces :

- Un petit espace « sieste »
- Un espace lecture
- Un espace jeux calme (puzzles, dessins, jeux de sociétés,...)

Pendant le temps calme, les animateurs pourront proposer d'écouter une histoire et/ou une musique relaxante. Ensuite ils laisseront aux enfants l'initiative de choisir entre les ateliers qui les intéressent : dessins, lectures jeux calmes entre eux... en autonomie.

La couchette

Ceux qui le désirent et les plus petits pourront aller dormir dans la salle de sieste. L'animateur devra mettre le prénom de l'enfant (qu'il pourra proposer en activité manuelle de manière à ce que l'enfant puisse personnaliser son prénom) sur le lit qui restera le sien pour le mois, les draps seront changés tous les mois (il y aura un drap sur chaque lit utilisé). Les lits seront

installés toujours à la même place pour que l'enfant se sente rassuré et s'approprié son espace. L'enfant aura aussi à disposition son « doudou » et sa tétine s'il en a une.

Après le coucher, les animateurs ne resteront pas à plus de 2 dans la couchette. (Par roulement ils iront aider les autres collègues.) Un animateur reste présent dans le dortoir pour rassurer et veiller à la sécurité des enfants. Le lever se fera de manière échelonnée, selon les réveils spontanés pour respecter au mieux le rythme de chaque enfant (on ne réveille pas un enfant qui dort). Néanmoins, le goûter étant à 16h et les premiers départs pour les points de ramassage à 16h45, nous commencerons à réveiller ceux qui dorment encore à partir de 15h30 afin de leur laisser le temps de se préparer. Si un enfant s'endort, on respectera son rythme en lui permettant de finir son cycle de sommeil.

Gestion des « doudou/tétines »

Les enfants pourront garder leur doudou le matin pendant l'accueil, la séparation avec les parents étant parfois difficile, cela leur permettra d'avoir une attache affective pouvant faire la transition.

A la fin de l'accueil, l'enfant rangera son doudou dans son sac et pourra le récupérer lors du temps calme ou de la sieste.

Si un enfant se fait mal et réclame son doudou, il pourra le prendre le temps de se faire soigner et de se calmer. Le reste du temps, c'est dans le sac afin de permettre une meilleure vie en collectivité.

Fonctionnement des primaires (Jean d'Ormesson)

Journée type

Horaires	Journée type
7h30-9h	Accueil des enfants sur le centre
7h30-8h30	Accueil des enfants sur les différents points de ramassages
8h40-9h15	Prise de bus et arrivée des enfants sur le centre
9h15-9h30	Regroupement des enfants pour l'appel et pour un temps d'expression et d'échange
9h30-11h30	Activités/ sorties
11h30-11h50	Temps libre
12h	Repas
13h30-14h30	Temps calme et sieste pour ceux qui le désire
14h30	Activités
16h	Goûter
16h30-17h	Temps libre
17h	Retour sur les points de ramassages
17h-18h30	Accueil du soir sur le centre / sur les points de ramassages

L'accueil du matin et du soir

Les animateurs accueilleront dans un premier temps les parents et les enfants dans le hall d'entrée puis les enfants descendront dans la salle d'accueil de 7h30 à 9h00.

Au préalable, les parents passeront au bureau d'entrée pour signaler la présence de leur(s) enfant(s). Un animateur inscrit sur la feuille de présence l'arrivée de chacun des enfants et note d'éventuelles observations (ex : allergies...).

Avant d'aller dans la salle d'accueil, chaque enfant passera aux sanitaires pour se laver les mains.

Les animateurs proposeront aux enfants plusieurs ateliers libres (dessins, lecture, jeux de sociétés...). Ils devront présenter les activités de la journée aux parents et aux enfants. L'équipe pédagogique sera à l'écoute des parents, et devra instaurer avec eux une relation de confiance.

S'il y a une sortie de prévue, pendant l'accueil, un animateur se détachera pour préparer le nécessaire : trousse de secours (sans oublier des tenues de rechanges), pique-nique, sac de jeux,... Il est vivement conseillé de commencer les préparations la veille afin de gagner du temps le matin (temps prévu lors des réunion d'équipe).

Entre 9h et 9h15, nous demanderont aux enfants d'aider à ranger les ateliers. Ensuite nous prendrons tous un petit temps de rassemblement pour faire l'appel (les animateurs vérifieront la liste de présence des enfants en prenant soin de recompter le nombre de présents. Les animateurs devront ensuite connaître le nombre total d'enfants présents sur la structure, il sera affiché chaque jour au bureau), les rituels, un forum et présenter la journée ainsi que les choix d'activités possibles.

Le soir, pendant la période de départ de 17h00 à 18h30, les animateurs proposeront un temps libre où les enfants auront le choix de participer à plusieurs ateliers (lecture, dessin, jeux de sociétés...) ou de jouer librement dans la cour.

Certains membres de l'équipe d'animation proposeront des ateliers, pendant que d'autres surveillent le groupe d'enfant et iront à la rencontre des parents pour faire un bilan de la journée (si l'enfant s'est amusé, s'il a bien mangé, bien dormi, s'il a été malade) et renseigner sur les activités à venir....

La directrice ou un animateur terminant à 18h30 récupèrera la feuille d'appel ainsi que le registre pour noter le départ des enfants en stabilisant en jaune le « P ».

« L'ACCUEIL EST LA VITRINE DE NOTRE ACM »

Les repas

Avant

Les animateurs veilleront à ce que chaque enfant passe aux sanitaires et se lave les mains. Avant d'aller en cantine ils devront recompter les enfants, afin de vérifier la présence de chacun.

L'installation aux tables :

Les animateurs feront entrer les enfants calmement dans le réfectoire (chaque groupe rentre l'un après l'autre) et les installeront aux tables (il faudra compléter les tables pour faciliter le service). Les animateurs auront la possibilité de manger avec les enfants, dans la mesure où le protocole sanitaire le permettra. L'heure des repas, premier ou second service sera défini le matin selon les sorties prévues ou l'effectif (se référer au tableau informatif).

Pendant :

Les animateurs aideront les enfants à se servir de chaque aliment dans leurs assiettes. Ils les invitent à goûter à tout mais ne les forceront pas à manger à aucun moment. Ce temps de repas est un moment privilégié où l'animateur doit avoir un rôle qui favorise l'autonomie de l'enfant (se servir seul aliment/eau, gérer les quantités afin d'éviter les gaspillages et assurer leur gestion personnelle du pain). Le repas sera aussi un moment où la communication entre l'enfant et l'animateur sera privilégiée. Celui-ci pourra faire un bilan avec les enfants des activités du matin, des envies de chacun, sur les jeux, ou sur d'autres sujets... (Tout cela dans le calme, sans effervescence).

A la fin du repas, l'animateur fera participer les enfants au rangement de la table. Les assiettes devront être vidées et empilées, les couverts et les verres rassemblés, et les déchets (serviettes, morceaux de pain...) mis dans une assiette prévue à cet effet. Tout cela sera placé en bout de table. L'animateur veillera à ce que les enfants ramassent les choses tombées sous la table (serviettes, morceaux de pain).

Après le repas :

Quand la table sera rangée, l'animateur demandera aux enfants de ranger leur chaise puis ils quitteront la cantine et passeront aux sanitaires. Chaque groupe quittera le réfectoire au fur et à mesure pour éviter un brassage aux sanitaires et d'éventuelles bousculades.

Les piques-nique

Si des tables sont présentes ils les privilégieront. Ils devront respecter la chaîne du froid (en ne laissant pas les glacières ouvertes) ainsi que les règles élémentaires d'hygiène. Le repas se passera dans les mêmes conditions qu'un repas pris en cantine, passage aux sanitaires compris.

De retour au centre, les animateurs devront ranger les packs de glace au congélateur et nettoyer les glacières.

Le goûter

Avant le goûter : Même fonctionnement qu'avant le repas (passage aux sanitaires, comptage des enfants du groupe...). Le goûter se passe dans les mêmes conditions que le repas de midi. Selon les besoins, celui-ci sera pris soit en cantine, soit à l'extérieur par beau temps. On privilégiera le goûter dans la cour tout en veillant à ce que les enfants aident au débarrasage et au rangement.

Le temps de repos

Le temps calme commencera après le repas et n'excédera pas 14h30. Les animateurs aménageront la salle en différents espaces :

- Un petit espace « sieste »
- Un espace lecture
- Un espace jeux calme (puzzles, dessins, jeux de sociétés,...)

Pendant le temps calme, les animateurs pourront proposer d'écouter une histoire et/ou une musique relaxante. Ensuite ils laisseront aux enfants l'initiative de choisir entre les ateliers qui les intéressent : dessins, lectures, jeux calmes entre eux... en autonomie.

Les temps libres

Les temps libres peuvent avoir lieu avant ou après les activités du matin et de l'après-midi, mais aussi à d'autre moment de la journée, le but étant de répondre au besoin de l'enfant. Ils peuvent se faire dans les salles ou dans la cour.

Ils ont pour objectifs de permettre à l'enfant de lâcher prise et se détendre. Ce temps permet aux enfants d'investir ce moment selon leurs envies et besoins. De ce fait les animateurs sont à leur écoute et leurs permettent de réaliser leurs activités (propositions de matériels, jeu...).

C'est un temps où l'enfant pourra être confronté à l'ennui (moment important de leur développement et où l'enfant pourra développer son imaginaire et esprit de créativité).

Les transports

Les animateurs devront compter les enfants avant la montée, à l'intérieur et à la descente. Un animateur devra aider les enfants à monter, un autre à s'installer correctement et un dernier devra fermer la marche (faire très attention aux roues du car). Aucun enfant ne devra être placé à l'avant, aux places près de la seconde sortie et à la place du milieu tout au fond de l'autobus.

En règle générale, il faudra qu'il y ait toujours un fauteuil devant les enfants. Les animateurs devront être assis à l'avant et la fin du groupe et près des sorties de secours. Les glacières et bagages devront être obligatoirement placés dans la soute. Pour la descente de l'autocar, un animateur devra descendre en premier pour accueillir les enfants et pour voir si la zone est sécurisée. Un autre aidera les enfants à descendre et un dernier fermera la marche et vérifiera que rien n'a été oublié à l'intérieur du bus et dans la soute à bagages (recompter les enfants à la descente).

Si vous sentez un danger quel qu'il soit (ex : un chauffeur qui n'est pas en pleine possession de ses moyens) ne partez pas avec le car, appelez la direction. Nous utiliserons les transports « KEOLIS » au préalable réservés et validés par la coordination.

Les transports en commun « TANGO » pourront être utilisés dans les mêmes conditions citées au-dessus.

Les sanitaires

Les enfants ne devront pas aller aux toilettes sans la surveillance d'un animateur (pour les maternelles) et sans en avoir informé les animateurs (pour les primaires). C'est à l'animateur d'organiser des passages réguliers aux sanitaires en respectant les besoins des enfants.

Pour les maternelles :

Lorsqu'un enfant sera aux sanitaires, les animateurs veilleront à aider si besoin et selon la demande de l'enfant (lui donner du papier, le plier, le guider pour qu'il s'essuie, l'aider à se rhabiller, tirer la chasse, donner du savon...). L'animateur devra être attentif et présent lors de la vie quotidienne. Il rassure et aide l'enfant à devenir autonome. Pour cela il veillera à bien expliquer et guider l'enfant dans toutes les étapes.

L'animateur devra se protéger avec des gants si un enfant est malade ou s'il y a eu un petit accident (urines, selles) et devra alors le changer et l'aider à se nettoyer (le doucher si besoin) en avertissant la direction. Tous les membres de l'équipe pédagogique sont à même de pouvoir gérer cet instant de la vie quotidienne dans son intégralité.

Pour les primaires :

L'équipe devra mettre en place des règles avec les enfants afin de pouvoir les laisser y aller en autonomie, en effet à cet âge-là les enfants commencent à avoir un besoin d'intimité : avoir la demande pour y aller, bien se conduire dans les sanitaires (tirer la chasse d'eau, se laver les mains, laisser l'endroit propre). Pour les plus petits (6 ans), des pictogrammes pourront y être installés pour les accompagner dans la démarche.

Cependant si les règles ne sont pas respectées, un animateur pourra se rendre au sanitaire avec les enfants afin de respecter ces règles, tout en veillant à respecter leur intimité.

IV/ Les objectifs pédagogiques

Nos intentions éducatives

Le projet répond aux spécificités des structures et doit correspondre à des objectifs éducatifs clairement définis :

- ❖ L'apprentissage à l'autonomie,
- ❖ La responsabilisation,
- ❖ La socialisation,
- ❖ Le développement de la créativité et de l'imaginaire,
- ❖ L'approche du milieu sportif et culturel,
- ❖ L'accompagnement dans l'épanouissement personnel en fonction des besoins particuliers (âge et comportements physiques, affectifs et relationnels).



Le projet doit favoriser la mixité sociale et doit permettre à l'enfant de mieux appréhender sa ville et son environnement.

L'enfant et ses besoins

La qualité de l'accueil des enfants nécessite d'être attentif aux besoins de chacun et de prendre en compte les catégories de besoins en fonction des âges : physiques, sociaux, affectifs, intellectuels et biologiques.

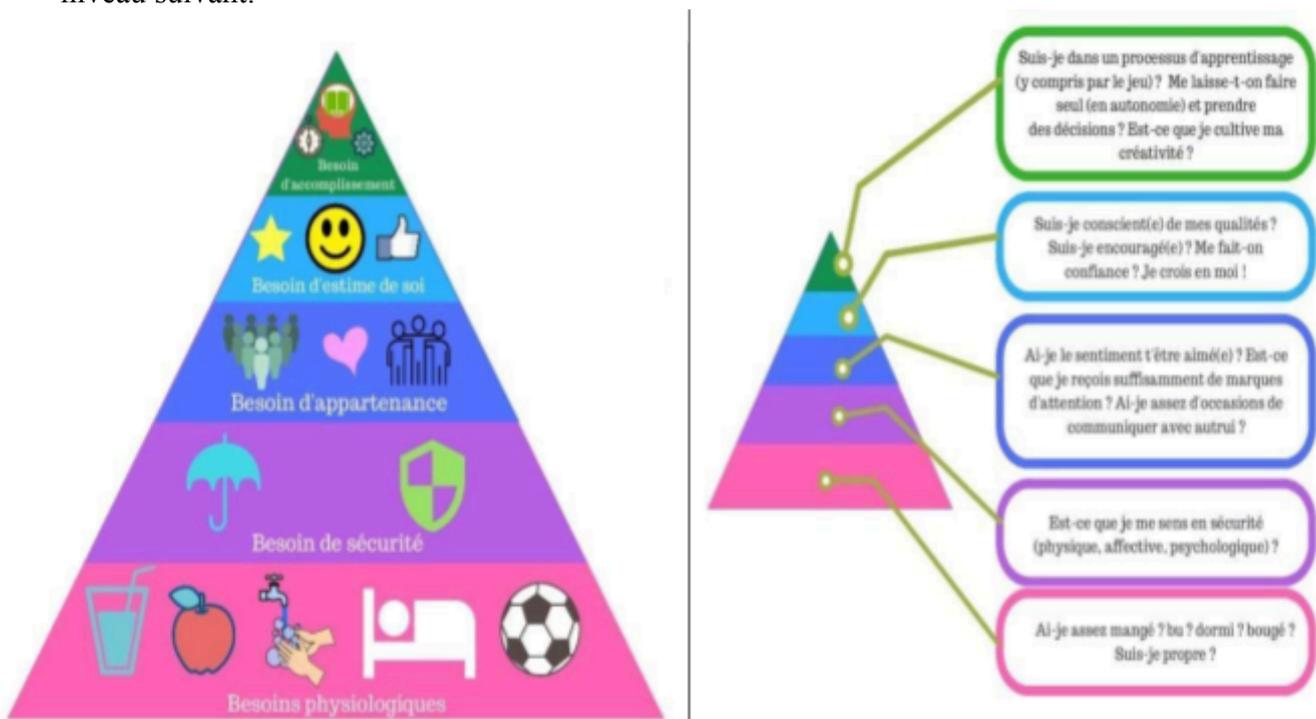
Pour les enfants d'âge maternel, nous allons mettre l'accent sur :

- ★ Imaginaire : identification, affectivité, histoires invraisemblables ...
- ★ Dynamisme : besoin physique important, en mouvement perpétuel
- ★ Découverte du monde : de l'environnement, de la matière, de la notion d'espace et de temps, éveil intellectuel
- ★ Découverte de soi et de soi avec les autres : début de la socialisation, égocentrisme, apprentissage des codes et des règles
- ★ Découverte de son corps : des différences fille/garçon, des sens, des capacités

Pour les enfants d'âges primaire et pré-ado nous allons mettre l'accent sur :

- ★ L'autonomie
- ★ La responsabilisation
- ★ L'appartenance groupale
- ★ La gestion des émotions
- ★ La participation et l'engagement
- ★ La différence
- ★ Le vivre ensemble
- ★ La communication non violente

Ci-dessous, la pyramide de Maslow (1940) adaptée à notre public, représente les différents niveaux de besoins par ordre d'importance. Ce classement correspond à l'ordre dans lequel ils apparaissent aux enfants ; la satisfaction des besoins d'un niveau engendrant les besoins du niveau suivant.



Des acteurs éducatifs pluridisciplinaires

Le temps libre n'est ni une rupture, ni une parenthèse dans la vie scolaire, familiale et sociale, car les temps de vie et les problématiques des enfants et des jeunes ne se morcellent pas. Il convient de tenir compte des phénomènes qui marquent la génération actuelle :

- ★ Evolution de la cellule familiale
- ★ Recherche d'identité, perte des repères
- ★ Échecs scolaires
- ★ Difficultés socio-économiques ...

Le temps des vacances et des loisirs devient dès lors un moment privilégié pour écouter, échanger et apprendre pour s'épanouir grâce à la prise en compte des besoins de l'enfant ou du jeune pour qu'il devienne un acteur conscient de son développement et de son évolution.

La stimulation de la curiosité par l'initiation à la découverte de l'environnement naturel, culturel et sportif, ne manquera pas de développer l'esprit de citoyens actifs et participatifs en permettant l'émergence d'une identité nouvelle.

La laïcité, une approche active de la citoyenneté

Des différences existent dans la société, c'est dans l'acceptation de celles-ci et pour que la diversité soit source de tolérance, de respect, que les initiatives favorisant les rencontres soient promues.

Nous sommes les héritiers « des pédagogies dites nouvelles » qui reconnaissent l'enfant comme une personne non seulement digne d'intérêt, mais aussi et surtout comme l'avenir de la société. (Dolto, Freinet, Montessori...)

Ces méthodes accordent une large place au respect de l'individu, à la liberté de choix et à la relation adulte-enfant. Dès son plus jeune âge, l'enfant doit apprendre tout ce qui lui est nécessaire pour se construire.

En quelques années il doit s'approprier tout ce qui nous semble, à nous adultes, si naturel qu'on ne le perçoit même plus comme un apprentissage. Pour grandir, pour se connaître l'enfant doit pouvoir faire des expériences sensorielles, motrices, émotives et affectives. L'objectif de l'association de ces trois termes « Eveil, Découverte et Apprentissage de l'autonomie » est de favoriser le développement de l'enfant en lui offrant un environnement accueillant, sécurisant et respectant son rythme.

Les objectifs pédagogiques

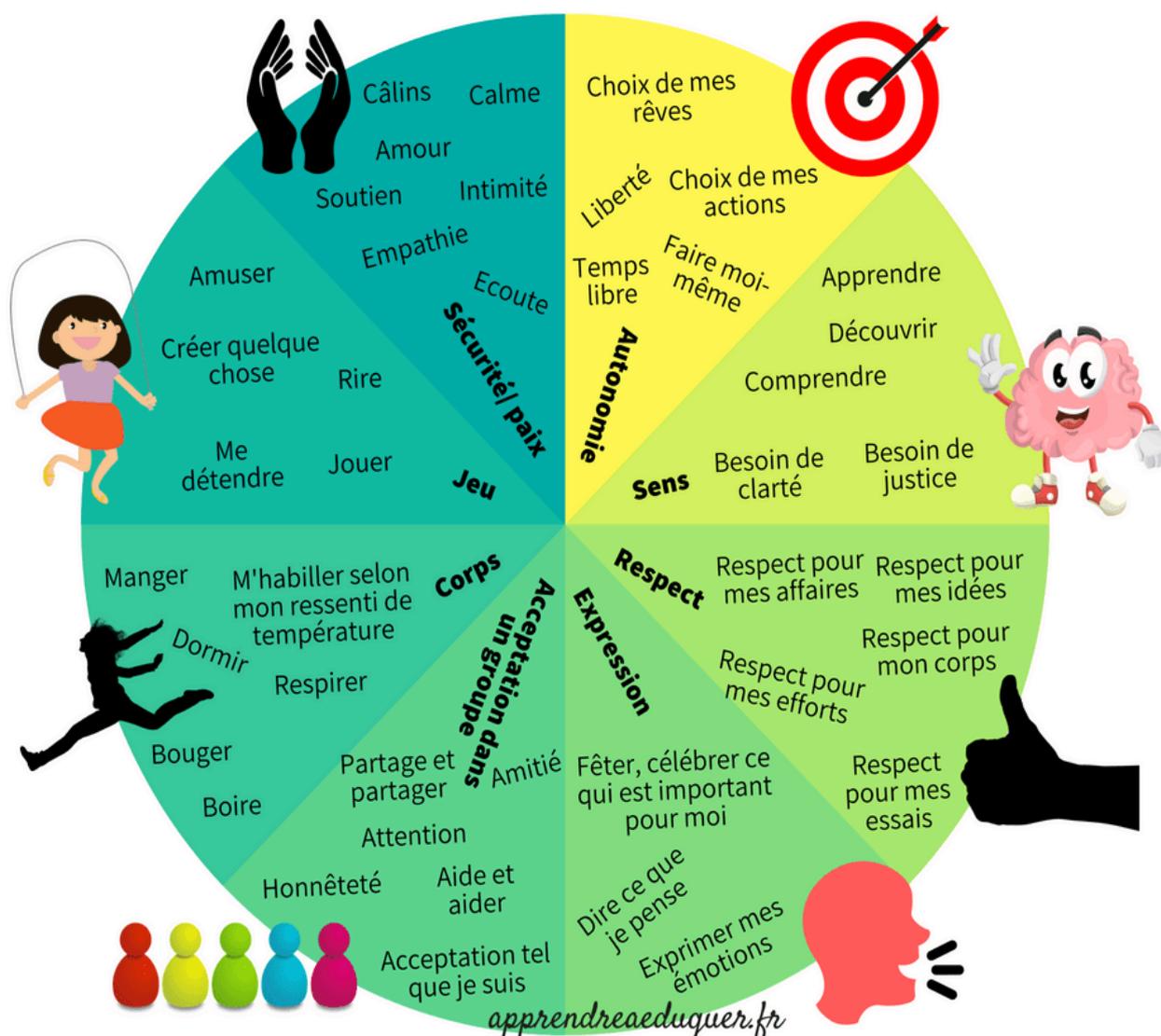
Projections pédagogiques

Rappel des objectifs fixés pour les Maternelles

- ❖ Favoriser l'autonomie des enfants
- ❖ Former les enfants à être acteurs de leur hygiène et de leur santé
- ❖ Favoriser l'apprentissage de la vie en collectivité
- ❖ Susciter et favoriser l'initiative et la découverte

Objectifs opérationnels mobilisés sur la période :

Septembre à Décembre



Objectifs généraux	Objectifs opérationnels	Objectifs pédagogiques
Favoriser l'autonomie des enfants	Accompagner l'enfant à faire seul	S'habiller ou se dévêtir seul Arriver à mettre ses chaussures tout seul
	Accompagner l'enfant à être autonome à la cantine	Amener l'enfant à bien utiliser ses couverts Amener l'enfant à couper ses aliments tout seul Amener l'enfant à jeter ses déchets et débarrasser son assiette tout seul
	Proposer des ateliers où l'enfant peut faire sans l'aide des animateurs	Amener l'enfant à lire un livre seul Amener l'enfant à réaliser un puzzle sans aide Amener l'enfant à dessiner seul en utilisant son imaginaire
	Amener l'enfant à ranger son activité en fin d'atelier	Amener l'enfant à participer au rangement de l'atelier Créer un espace où l'enfant peut sortir et ranger lui-même le matériel (ex : crayon, feutre, gommette, feuilles...)
Former les enfants à être acteurs de leur hygiène et de leur santé	Amener l'enfant à être acteur de son hygiène corporelle et de sa santé	Amener l'enfant à se laver les mains correctement sans aide (lever les manches, prendre du savon, frotter, se rincer, se sécher)
	Amener l'enfant à être autonome dans les sanitaires	Savoir se laver les mains tout seul Être autonome dans les sanitaires (prendre du papier toilette, tirer la chasse...)
Favoriser et l'apprentissage de la vie en collectivité	Favoriser l'écoute et le respect d'autrui	Mise en place de règles de vie Mise en place de forum de discussion
	Favoriser la coopération entre les enfants	Mise en place de jeux collectifs Amener les enfants à s'entraider entre eux
	Favoriser l'accueil des enfants	Mise en place d'un espace convivial et adapté aux enfants Mise en place de petits rituels (météo, train de la semaine, horloge de la journée...)
Susciter et favoriser l'initiation et la découverte	Amener l'enfant à découvrir et vivre différentes thématiques	L'enfant a-t-il participé aux activités manuelles et physiques ? L'enfant a-t-il participé à un grand jeu ? L'enfant a-t-il participé à différentes sorties?



Échelle d'évaluation :

Plusieurs échelles d'évaluations sont utilisées car les objectifs ne peuvent pas être tous évalués de la même manière :

- L'enfant le fait seul / l'enfant le fait avec l'aide de l'adulte / l'enfant ne le fait pas du tout
- Acquis / en cours d'acquisition / non acquis
- Oui/ non / en cours d'adaptation
- Oui / non / pas mis en place sur la période évaluée.

De même les couleurs sont utilisées afin de pouvoir suivre l'évolution par rapport aux périodes précédentes utilisées :

- Période de septembre/ octobre : **rouge** ;
- Période de Novembre/décembre : **vert** ;
- Période janvier/février/mars : **bleu turquoise** ;
- Période avril/mai/juin : **orange** ;
- Période juillet : **Séjour extérieur**

Objectifs généraux	Objectifs pédagogiques	Objectifs opérationnels	Évaluation		
OBJECTIF N°1			L'enfant le fait seul	L'enfant le fait avec l'aide d'un adulte	L'enfant ne le fait pas du tout
Favoriser l'autonomie des enfants	Accompagner l'enfant à faire seul	S'habiller ou se dévêtir seul			
		Arriver à mettre ses chaussures tout seul			
	Proposer des ateliers ou l'enfant peut faire sans l'aide des animateurs	Amener l'enfant à lire un livre seul			
		Amener l'enfant à réaliser un puzzle sans aide			
		Amener l'enfant à dessiner seul en utilisant son imaginaire			
	Amener l'enfant à ranger son activité en fin d'atelier	Amener l'enfant à participer au rangement de l'atelier			
		Créer un espace où l'enfant peut sortir et ranger lui-même le matériel (ex : crayon, feutre, gomme, feuilles...)			
OBJECTIF N°2			Acquis	En cours d'acquisition	Non acquis
Former les enfants à être acteurs de leur hygiène et de leur santé	Amener l'enfant à être acteur de son hygiène corporelle et de sa santé	Amener l'enfant à se laver les mains correctement sans aide (lever les manches, prendre du savon, frotter, se rincer, se sécher)			
	Amener l'enfant à être autonome dans les sanitaires	Savoir se laver les mains tout seul			
		Être autonome dans les sanitaires (prendre du papier toilette, tirer la chasse...)			

OBJECTIFS N°3		Acquis	En cours d'acquisition	Non acquis	
Favoriser la socialisation et l'apprentissage de la vie en collectivité	Favoriser l'écoute et le respect d'autrui	respecte les règles de vie			
		L'enfant s'exprime et respecte l'expression du groupe lors de la mise en place de forum de discussion			
	Favoriser la coopération entre les enfants	L'enfant est capable de participer à des jeux collectifs			
		Les enfants s'entraident entre eux			
			Oui	Non	En cours d'adaptation
	Favoriser l'accueil des enfants	Mise en place d'un espace convivial et adapté aux enfants			
Mise en place de petits rituels (météo, train de la semaine, horloge de la journée,...)					
OBJECTIF N°4		Oui	Non	Pas mis en place sur la période évaluée	
Susciter et favoriser l'initiation et la découverte	Amener l'enfant à découvrir et vivre différentes thématiques	L'enfant a-t-il participé aux activités manuelles et physiques ?			
		L'enfant a-t-il participé à un grand jeu ?			
		L'enfant a-t-il participé à différentes sorties ?			



Rappel des objectifs fixés pour les primaires

PREAMBULE

Cette réévaluation du projet pédagogique initial édité pour les primaires en septembre 2021 et faisant foi jusqu'en 2025 doit être revue pour s'adapter à l'auditoire actuel fréquentant JDO. Il a pour but de redéfinir certains points des orientations pédagogiques de l'équipe de l'accueil de loisirs. Il reste en lien avec les orientations éducatives définies par la Ville de Nîmes mise en place par l'IFAC.

C'est un document de travail sur lequel va se positionner l'encadrement pour le futur, et à ce titre un outil de référence, pour toute personne travaillant, régulièrement ou occasionnellement, sur JDO. Tout intervenant embauché à l'accueil de loisirs de JDO devra en prendre connaissance, et marquer son adhésion.

Evolution des objectifs pédagogiques fixés pour les **Primaires** :

- Permettre à l'enfant de se réaliser tout en respectant son rythme
- Offrir des lieux ludiques tout en assurant sa sécurité physique et affective
- Favoriser la socialisation de l'enfant
- Privilégier la découverte et l'expérimentation

Objectifs opérationnels Septembre à Décembre

Evolution du PROJET PÉDAGOGIQUE depuis le 1^{er} janvier 2023

Les intentions éducatives

Présentation des quatre grands axes de réflexion à partir desquels l'action de terrain a été menée depuis le 1^{er} janvier 2023 et qui devra suivre une réévaluation au fur et à mesure toujours dans le cadre du marché public confié par la ville de Nîmes sur la période 2023/2024.

JDO Comme un lieu de DÉTENTE	Respect des rythmes de chaque enfant Garantir la sécurité des enfants est un préalable indispensable à leur bien-être. Faire vivre à l'enfant des situations plaisantes.
JDO Comme un lieu de SOCIALISATION	Rendre l'enfant acteur de ses loisirs et lui permettre de trouver sa place parmi les autres. L'enfant doit évoluer dans un univers juste, l'équipe doit véhiculer des valeurs de justice, solidarité, partage. Privilégier la communication entre les acteurs de L'ALSH (parents, enfants, animateurs, partenaires, personnel municipal, etc....).

JDO Comme un lieu LUDIQUE avec une totale sécurité physique et affective	L'enfant doit percevoir L'ALSH comme un espace de jeu où la mise en place (espace, matériel, règles) doit favoriser l'initiative, doit être stimulante. Éviter toute rigidité dans les modes de fonctionnement (activités programmées), confort pour l'adulte, mais illégitime dès lors que l'enfant s'en trouve entravé dans sa faculté à prendre des initiatives.
JDO Et le CONTRAT éducatif local	Favoriser l'accès au savoir pour tous. Favoriser la socialisation. Privilégier la santé Ouverture au développement durable.

Les intentions pédagogiques

L'élaboration du projet ne peut se construire que si les termes sont concrètement fixés : d'une part, le projet décrit le chemin à parcourir ; d'autre part il comporte la mise en œuvre de méthodes et des moyens, de stratégies et de tactiques dont le choix est intimement lié à la situation de départ. Le projet pédagogique est un élément indispensable à la cohésion de l'équipe. Il est la référence commune à tous lors de la période d'accueil. Le projet prend en compte la réalité des conditions humaines, matérielles et financières de l'ALSH. Le projet est un outil de conduite nécessaire pour la direction, mais aussi pour l'équipe.

Intention éducative	Objectifs pédagogiques	Objectifs opérationnels	Les moyens
Permettre à l'enfant de se réaliser tout en respectant son rythme	<p>Favoriser l'épanouissement et le développement des enfants au sein du groupe</p> <p>Favoriser son autonomie, sa liberté de choix, le rendre acteur de ses loisirs.</p> <p>Respecter les rythmes individuels de l'enfant.</p>	<p>Regrouper les enfants par tranche d'intérêt pour les activités.</p> <p>Lui donner de l'autonomie, une liberté de choix (dans un certain cadre).</p> <p>Prendre en compte le rythme de chacun en s'adaptant à chaque enfant et non pas demander aux enfants de s'adapter à une structure ne répondant pas à leurs besoins.</p>	<p>Proposer des activités diversifiées en autonomie sur les temps d'accueil et les temps libres (coin lecture, jeux de société, dessins, ateliers manuels).</p> <p>Mettre en place des forums de discussions, d'échange avec les enfants.</p> <p>Mettre à disposition des enfants une boîte à idées. - Mise en place d'un temps d'accueil qui permet à l'enfant de s'installer à son rythme, lui laisser la possibilité de ne rien faire.</p> <p>Proposer la sieste pour les plus petits, une relaxation pour les enfants qui en ont besoin, un temps calme pour les plus grands.</p> <p>Des animateurs disponibles et à l'écoute de chaque enfant afin de permettre un accueil individualisé.</p>

<p>Offrir un lieu ludique tout en assurant la sécurité physique et affective de l'enfant</p>	<p>Donner des repères clairs aux enfants, instaurer des règles de vie.</p> <p>Permettre aux enfants d'avoir une attitude responsable.</p>	<p>Respecter et appliquer le règlement intérieur</p> <p>Proposer des réunions enfants/animateurs</p> <p>Faire prendre conscience aux enfants du respect d'autrui et de son environnement</p>	<p>Affichage des règles de vie informant les enfants sur leurs droits et leurs devoirs.</p> <p>Explication des règles aux plus petits par les animateurs. Ces règles ne sont pas immuables, elles peuvent évoluer, notamment au cours des temps d'échange et de discussions avec les animateurs.</p> <p>Instaurer des temps d'échange, d'écoute entre enfants et animateurs afin de mettre en place des moments de régulation de conflits entre enfants et enfants/adultes. - L'animateur doit connaître l'environnement et doit le mettre à la portée des enfants. Il doit donner l'exemple (tenue, attitudes, langage).</p> <p>L'animateur est le référent garant de la sécurité des enfants et il doit être maître de ses activités.</p>
---	---	--	---

Intentions Éducatives	Objectifs Pédagogiques	Objectifs Opérationnels	Les moyens
<p>Favoriser la socialisation de l'enfant</p>	<p>Permettre à l'enfant de trouver sa place parmi les autres, lui apprendre à vivre en groupe.</p> <p>Permettre aux enfants de devenir des individus lucides capables d'affronter la réalité.</p>	<p>Favoriser l'esprit de groupe et la mixité.</p> <p>Intégrer l'enfant dans des tâches courantes.</p> <p>Développer son esprit d'entraide et de partage à travers des activités communes.</p> <p>Favoriser une démarche de projet où les enfants sont parties prenantes afin de les rendre acteurs de leurs loisirs, leur permettre de prendre place dans leur environnement.</p>	<p>Faire en sorte que les animateurs soient soucieux des règles et les fassent appliquer.</p> <p>Mettre en place des activités mixtes et des rencontres entre les différents groupes sur certaines activités (grand jeux, temps calmes...) mais également avec d'autres enfants fréquentant d'autres structures (ALSH autres communes, MJC) en proposant des rencontres autour des jeux de société, sorties communes, rencontres sportives (lors des vacances scolaires).</p> <p>Faire participer les enfants au rangement, à la mise en place des tables à la cantine.</p> <p>Valoriser l'enfant, le mettre en confiance, les animateurs à l'écoute. Propositions des enfants au cours de forums de discussions avec les adultes.</p> <p>Retour et évaluation des enfants sur les activités mises en place.</p> <p>Organiser des stages (cirque, arts plastiques, danse...) et des sorties diversifiées.</p> <p>Proposer dans la structure des activités diverses et variées.</p>

<p style="text-align: center;">Privilégier la découverte et l'expérimentation</p>	<p>Permettre aux enfants de découvrir et pratiquer des activités nouvelles répondant à leurs besoins en favorisant l'aventure collective tout en privilégiant l'épanouissement individuel.</p> <p>Privilégier l'activité comme facteur de développement à l'opposé d'une conception occupationnelle.</p>	<p>Permettre à l'enfant de s'ouvrir sur l'extérieur, se développer, se dépasser et s'épanouir au sein d'un groupe.</p> <p>Sensibiliser et accompagner les animateurs dans la conception de projets d'activités.</p> <p>Favoriser l'accès à des recherches et aux temps de préparation pour les animateurs afin qu'ils proposent des animations de qualité.</p>	<p>Il est indispensable que les animateurs soient maîtres des activités qu'ils proposent (activités préparées, réfléchies, maîtrisées et sensibilisation des enfants au préalable).</p> <p>Equipe d'animation stable et formée à la méthodologie de projet.</p> <p>Mise en place de mini-séjours (3 jours) et séjour (5 jours).</p>
--	--	--	---

Évaluation sur la base des critères

Indicateurs du Projet Pédagogique

Des PRIMAIRES (JDO)

Échelle d'évaluation :

Plusieurs échelles d'évaluations sont utilisées car les objectifs ne peuvent pas être tous évalués de la même manière :

- L'enfant le fait seul / l'enfant le fait avec l'aide de l'adulte / l'enfant ne le fait pas du tout ;
- Acquis / en cours d'acquisition / non acquis ;
- Oui/ non / en cours d'adaptation ;
- Oui / non / pas mis en place sur la période évaluée.

De même les couleurs sont utilisées afin de pouvoir suivre l'évolution par rapport aux périodes précédentes utilisées :

- Période de septembre/ octobre : **rouge** ;
- Période de Novembre/décembre : **vert** ;
- Période janvier/février/mars : **bleu turquoise** ;
- Période avril/mai/juin : **orange** ;
- Période juillet : **Séjour extérieur**

Intentions Éducatives	Objectifs Pédagogiques	Objectifs Opérationnels	Evaluation		
			Acquis	En cours d'acquisition	Non acquis
Permettre à l'enfant de se réaliser tout en respectant son rythme	Favoriser l'épanouissement et le développement des enfants au sein du groupe	L'enfant se dirige spontanément en fonction de son intérêt pour l'activité.			
		L'enfant prend son autonomie.			
	Favoriser son autonomie, sa liberté de choix, le rendre acteur de ses loisirs.	L'enfant prend une totale liberté dans ses choix d'actions.			
		L'enfant perçoit tout seul cette liberté qu'il est susceptible de s'approprier.			
		Respecter les rythmes individuels de l'enfant.	L'enfant peut alterner des temps forts et des temps faibles ou calmes.		
Intentions Éducatives	Objectifs Pédagogiques	Objectifs Opérationnels	Evaluation		
			Acquis	En cours d'acquisition	Non acquis
Offrir Des lieux ludiques tout en assurant la sécurité physique et affective de l'enfant	Instaurer des repères clairs au enfants, instaurer des règles de vie.	- L'enfant respect et applique le règlement intérieur.			
		- L'enfant participe activement aux échanges proposés (enfants/animateurs)			
	Permettre aux enfants d'avoir une attitude responsable.	- L'enfant à la notion du respect d'autrui.			
		- L'enfant à la notion de son environnement.			
	Favoriser l'initiative des enfants dans le choix de leurs jeux afin de ne pas entraver l'enfant dans sa faculté à prendre des initiatives.	- L'enfant utilise l'espace aménagé.			
		- L'enfant respect et reste dans l'espace alloué pour l'activité.			

Intentions Éducatives	Objectifs Pédagogiques	Objectifs Opérationnels	Evaluation		
			Acquis	En cours d'acquisition	Non acquis
Favoriser la socialisation de l'enfant	Permettre à l'enfant de trouver sa place parmi les autres, lui apprendre à vivre en groupe.	L'enfant se développe à l'esprit de groupe.			
		L'enfant s'ouvre à la mixité.			
		L'enfant intègre les tâches courantes.			
		L'enfant développe son esprit d'entraide et de partage à travers des activités communes.			
	Permettre aux enfants de devenir des individus lucides capables d'affronter la réalité.	L'enfant est à l'écoute des projets et/ou aux activités proposées.			
		L'enfant est enclin à la préparation d'activités.			
		L'enfant est acteurs de ses loisirs.			
		L'enfant prend sa place dans leur son environnement.			
Intentions Éducatives	Objectifs Pédagogiques	Objectifs Opérationnels	Evaluation		
			Acquis	En cours d'acquisition	Non acquis
Privilégier la découverte et l'expérimentation	Permettre aux enfants de découvrir et pratiquer des activités nouvelles répondant à leurs besoins en favorisant l'aventure collective tout en privilégiant l'épanouissement individuel. Privilégier l'activité comme facteur de développement à l'opposé d'une conception occupationnelle.	L'enfant s'ouvre à l'activité.			
		L'enfant ouvre sa curiosité en fonction des situations.			
		L'enfant accroît son développement personnel.			
		L'enfant s'épanouit au sein du groupe.			
		L'enfant se dépasse au sein du groupe.			
		L'enfant est demandeur d'activités diverses et de qualités.			

Les Items en liens avec le projet pédagogique

4 thèmes éducatifs prioritaires

- ✚ Savoir utiliser et respecter les règles (La socialisation)
- ✚ Respect du rythme de L'enfant (la santé)
- ✚ Favoriser l'intergénérationnel (La socialisation)
- ✚ Favoriser l'accès pour tous à des activités variées (le savoir)

4 thèmes éducatifs prioritaires qui se déclinent en 2 axes

- ✚ Découvertes et ouvertures sur le monde environnant
- ✚ Partenariats et mobilités sur la commune

Les indicateurs de réussites des objectifs

- ✚ L'observation du comportement social
- ✚ La validation ou élaboration des règles
- ✚ Le nombre d'actions partenariales effectuées sur l'année

Quelques rapides petits rappels du PROJET PÉDAGOGIQUE

1 - Le multiculturel JDO/Courbessac

L'accueil de loisirs a pour vocation d'offrir à tous les enfants un espace éducatif et récréatif en dehors du temps scolaire. Cet accueil de loisirs est un lieu d'apprentissage de la vie en collectivité. Il favorise la découverte de nombreuses activités. Chaque accueil s'appuie sur un projet pédagogique qui s'intègre dans le Projet Educatif Local de la ville de Nîmes.

L'accueil multi centre de loisirs fait partie du Lot EST.

2 - Le contexte du multiculturel JDO/Courbessac

Maternels comme primaires, c'est un public mixte, qui demande beaucoup d'attention et de vigilance de la part de l'équipe.

Les enfants venus en maternelle (Courbessac) sont plus nombreux que l'année précédente, ce qui rajeunit le public dans son ensemble.

Cette année la majorité des enfants fréquentant l'accueil de loisirs JDO correspond à un groupe très hétérogène en âge et a pour conséquence une approche différente quant aux méthodes pédagogiques utilisées.

Il nous faudra donc en tenir compte afin de mieux répondre aux besoins de ces enfants. En effet les activités, sorties, spectacles, rythmes de la journée, doivent correspondre à ces

différences de tranche d'âge sans pour autant délaissier l'une ou l'autre très demandeuses aussi. L'équipe doit donc s'adapter à ce public assez jeune en l'aidant à évoluer, grandir et acquérir une plus grande autonomie par rapport aux années antérieures en ALSH maternel (public encore basé sur l'affectif, l'individualisme des jeunes enfants).

Cette année, les filles sont un petit peu plus nombreuses que les garçons, (F 55% / G 45%) les membres de l'équipe qui, elle-même, est composée de 1 animateur et 3 animatrices, va permettre un bon équilibre au niveau des repères affectifs de l'enfant.

Les garçons s'adonnent à des activités un plus « sportives » et « jeux de constructions », alors que les filles tendent plus vers des activités dites « artistiques » : danse, colliers de perle, jeux musicaux, théâtre ...

3 - Les missions du multi centre

- ❖ Développer des activités en ayant le souci de les inscrire dans la réalité locale, tenir compte des conditions de mode de vie des parents, et de la vie associative locale.
- ❖ Rechercher une cohérence dans l'intervention éducative des différents acteurs en définissant les rôles.
- ❖ S'appliquer à être complémentaire dans les activités proposées, tout en prenant en compte les rythmes de vie des enfants.
- ❖ L'ALSH JDO/Courbessac se doit d'être, un lieu de loisirs, de récupération et de vacances.

4 - Les principaux axes de travail

L'équipe de direction se donne pour principaux buts :

- ✓ De connaître l'enfant et sa famille.
- ✓ De favoriser l'épanouissement de l'enfant par les temps de loisirs.
- ✓ De soutenir le développement de la socialisation.
- ✓ De veiller à l'intégration physique, morale et affective des enfants.
- ✓ De connaître l'enfant et sa famille. L'enfant, pour se construire, a besoin d'évoluer dans un climat de sécurité auprès d'adultes qui sauront le mettre en confiance lui et sa famille, en se montrant disponibles et à l'écoute des besoins de chacun.

Afin de favoriser une qualité d'accueil maximale, nous proposons un lieu d'accès matin et soir assuré par l'équipe d'animation et qui constitue un lieu de transition entre l'enfant et sa famille.

Chaque enfant a un rythme de développement qui lui est propre. Il s'agit donc de respecter ses besoins et ses désirs, lui offrir la possibilité de s'exprimer par le jeu, s'évader dans un espace imaginaire, mettre en place des activités et des temps de découverte favorisant son épanouissement sur l'ensemble de l'année.

Ainsi nous proposons aux enfants :

- ✓ Des sorties qui permettront aux enfants de découvrir d'autres espaces d'expérimentation.
- ✓ Des thématiques sont proposées sur les vacances (les fêtes des périodes de l'année, le cirque ...) en fonction des tranches d'âge.
- ✓ Des activités spécifiques (grands jeux, sorties en rapport avec le thème) sont proposées aux enfants.
- ✓ Un espace de jeux symboliques est aménagé (dinette, marchande, voitures, lego...), disponible et accessible sur les temps d'accueil et les temps libres.

Dans tous les temps d'installation et de rangement, les enfants sont invités à participer (mise du couvert, installation de la sieste et du temps calme, mise en place et rangement des activités.....).

- ✓ Les animateurs proposent un projet par période aux enfants les mercredis et un thème lors de vacances.

L'équipe d'animation favorise l'apprentissage de la vie en collectivité, elle porte une attention particulière à l'explication des règles de vie (partage, respect des autres et du matériel, tolérance par rapport aux jeux collectifs...) afin que les enfants puissent les intégrer et se les approprier.

- ✓ En temps libre et en temps d'accueil, l'animateur propose des jeux de société et des jeux coopératifs, (le temps libre se différencie de la garderie, les animateurs sont acteurs).
- ✓ Des forums de discussions par groupe sont proposés aux enfants afin qu'ils expriment leur ressenti.

5 - Les partenariats

L'équipe d'animation impulse le partenariat avec le Pôle Éducatif JDO (Fablab, Ludothèque...), les diverses associations établies autour du multicentre, (sportives, culturelles ou autres), ainsi qu'avec les différents services municipaux (musée, bibliothèque, culture, petite enfance...)

V/ La nature des activités proposées

L'utilisation de projet d'animation et de thématiques

Nous accueillons dans notre ALSH des enfants d'un horizon social et culturel diversifié.

Pour cette année, diverses activités et grands jeux seront mis en place sur le thème de « **L'ÉVEIL, LA SENSIBILISATION, LA DÉCOUVERTE ET L' INITIATION** » par l'équipe d'animation.

L'objectif est de permettre aux enfants de sortir de leur quotidien, de les sensibiliser et de leur faire découvrir une partie de ce que le monde a à leur offrir.

Concernant les mercredis de l'année, l'équipe pédagogique construira différents plannings mettant en lien la culture locale, les événements nîmois, ainsi que les différents projets d'animations proposés par l'équipe d'animation.

Sur les différentes sessions de vacances, l'équipe à choisit de proposer des plannings à thèmes qui pourront être appuyés ou en lien avec des ateliers ou spectacles avec des partenaires comme « *Planète môme* » par exemple.

La programmation des activités

Les animateurs mettront en place des activités ludiques et variées qui permettront l'épanouissement corporel et intellectuel de l'enfant. Les animateurs useront de leurs capacités, de leurs expériences et des outils mis à leur disposition (matériels pour les activités manuelles et les jeux extérieurs). Et toutes les sorties organisées sur le mois (Ex : Les musées de la ville qui proposent des activités culturelles permettant de découvrir des expositions : musée de la Romanité, musée du Vieux Nîmes...) afin d'établir un programme d'activités réfléchi et adapté à la tranche d'âge des enfants, aux locaux et au budget.

L'enfant évolue grâce au jeu. Par des activités diversifiées, il acquiert son autonomie, se socialise. Elles contribuent aussi à son développement physique, intellectuel et sensoriel... Pour arriver à ce but, l'équipe pédagogique mettra en place des activités manuelles, artistiques ou sportives.

Pour un enfant de moins de 6 ans, les activités doivent être variées et courtes car sa capacité de concentration est d'environ 20 minutes. Dans une même journée, le programme d'activité devra mobiliser l'enfant de manière différente. Par exemple des chants le matin, des jeux extérieurs ensuite et après le repas des contes ou des activités manuelles pour continuer... Il faut alterner différentes natures d'activités et proposer plusieurs choix.

Toutefois, il ne faut pas oublier l'individualité de l'enfant. L'accueil de loisirs est un lieu de jeux, de détente et de découverte pour lui. Il ne faut donc en aucune façon obliger un enfant à faire une activité quelle qu'elle soit ou de le contraindre à participer à une sortie s'il n'en a pas envie. L'animateur devra alors lui proposer une autre alternative (coloriage, jouer seul au cube...). Il ne faut pas oublier que les enfants sont là pour s'épanouir.

Des sorties seront prévues pour faire découvrir à l'enfant de nouveaux horizons.

Les projets axés autour du lot « Est »

Fort des constats communs que nous avons relevés avec les collègues du lot, nous avons projetés différents axes de travail spécifiques à ce secteur en lien avec le PEDT de la ville autour de trois grands projets :

- **Nature et développement durable**

Nous souhaitons, en appui sur l'environnement immédiat des sites du Mas Boulbon et Jean d'Ormesson/Courbessac, emmener les enfants du secteur Est de la Ville à la rencontre du patrimoine naturel de leur territoire. Les échanges entre les structures et les rencontres entre les publics permettront à tous les enfants du secteur d'accéder régulièrement à des espaces naturels et de bénéficier d'une programmation d'activités « nature », par la mise en œuvre de projets d'animation communs, en appui notamment sur les partenariats de proximité et le service environnement de la Ville. Cette thématique sera aussi le support d'événements qui impliqueront les enfants et les familles à l'échelle du secteur, et orienteront l'organisation des séjours accessoires estivaux. Enfin, la formation des équipes intégrant cet axe spécifique, nous développerons les ressources et compétences des équipes en lien aux enjeux environnementaux et de développement durable.

- **Nouvelles technologies et image**

Conscients des évolutions de la société et des enjeux qui accompagnent ces évolutions, nous souhaitons développer la culture scientifique des enfants, en lien notamment aux Technologies

de l'Information et de la Communication. L'espace multimédia du site de Jean d'Ormesson et les TBI qui équipent les salles de classe seront des ressources qui nous permettront d'orienter plus spécifiquement ce travail sur le rapport à l'image, mode de communication privilégié par ces nouvelles technologies. La sensibilisation, l'expérimentation et la mise en vie d'activités et de projets communs seront nos leviers pour accompagner les enfants, mais aussi leurs familles dans une appropriation sereine et éclairée de ces technologies. La formation des équipes permettra de soutenir cette orientation spécifique, tout comme les liens qui pourront être établis avec les projets d'écoles et des accueils de loisirs qui leurs sont associés.

- **Logique de passerelle**

Les publics accueillis à l'échelle de ce secteur Est de la Ville et la répartition des tranches d'âges sur les trois accueils nous a conduit à engager une réflexion autour des enjeux de continuité éducative en projetant le développement d'une logique de passerelle inter-accueils et en renforçant les liens avec les différents acteurs de la coéducation sur ce territoire. Nous souhaitons ainsi que des rencontres et des échanges réguliers permettent aux enfants d'âge maternel accueillis sur Courbessac et Jean Carrière de découvrir sereinement, à partir de 5 ans, les sites, les fonctionnements et les publics respectifs de Jean d'Ormesson et du Mas Boulbon qui les accueilleront dans un futur proche.

L'implication des familles dans cette démarche sera mobilisée, de même que les relations partenariales avec les crèches et les espaces sociaux qui accueillent nos publics avant trois ans et après 13 ans.

Les événements

En lien avec le projet éducatif et le PEDT, l'établissement nîmois organise 3 grands événements dans l'année :

- **La journée des droits de l'enfant** en lien avec la convention internationale des droits de l'enfant (CIDE) qui aura lieu au mois de novembre.
- **Le carnaval** qui aura lieu au mois de mars mettant en lien un de nos projets communs avec le lot « Est ».
- **La fête « Pop »** qui aura lieu en mai pour laquelle nous allons travailler sur l'implication des familles.

Les sorties

Consignes pour les sorties

Pour toutes les sorties, les enfants devront être habillés correctement selon le temps (casquette obligatoire l'été) et avoir des chaussures adaptées ainsi que les animateurs.

Pour les déplacements à l'extérieur les animateurs devront toujours respecter cette consigne de sécurité : 1 animateur pour 8 enfants au maximum, et sortir à 2 animateurs au moins (jamais seul). Ils devront aussi respecter le code de la route (traverser sur les passages piétons...). Un animateur devra toujours ouvrir la marche, un autre la fermer et les enfants rester groupés.

Pour toute excursion hors du centre, les animateurs devront faire une liste en double exemplaire (une à afficher au bureau de la direction et l'autre à garder dans la pharmacie avec le groupe). Sur cette liste devra figurer :

- La date
- Le lieu de la sortie

- Le nom des animateurs
- Le nom, prénom des enfants
- Le nombre d'enfants en sortie
- Les numéros d'urgence, celui du centre et de l'organisateur.

En sortie les animateurs devront donc avoir cette liste, une pharmacie complète, les numéros d'urgence, de l'eau, des changes et penser à prendre la trousse des PAI si il y en a.

De plus, lors des promenades à la journée les animateurs devront emporter la liste de renseignements de leur groupe. (Dans cette liste on trouvera le nom de l'enfant, ses allergies ou autre, les numéros de téléphone des parents.)

C'est à l'animateur de préparer le nécessaire avant le départ et de vérifier que tout est complet. Il est donc préférable que chaque animateur ait un sac à dos (**les sacs à mains sont proscrits en sorties**). L'animateur devra bien délimiter les terrains de jeux, repérer les lieux et ne pas hésiter à en changer s'il y a un danger potentiel.

Modalité d'organisation des activités physiques et sportives

Toutes les activités physiques proposées par l'équipe d'animation seront de l'initiation. Si nous voulons aller plus loin dans notre démarche nous ferons appel à un Brevet d'Etat de la discipline voulue.

Les baignades

Les piscines

Pour les sorties à la piscine les enfants et les animateurs devront avoir un maillot, une serviette et un bonnet de bain. (Les shorts ou caleçons de bain ne sont pas autorisés).

Les animateurs devront toujours respecter la réglementation :

- ❖ 1 animateur dans l'eau pour 5 enfants (Maximum 20 enfants dans l'eau) pour les maternels (- de 6 ans)
- ❖ 1 animateur dans l'eau pour 8 enfants (Maximum 40 enfants dans l'eau) pour les primaires (+ de 6 ans)

En arrivant sur le lieu de la baignade, l'animateur ira toujours se présenter au préalable au surveillant de baignade (et/ou au BNSSA, poste de secours).

Avant d'entrer dans l'eau il formera son groupe (nominatif) d'enfants qui restera le même pour toute la baignade, puis aidera les enfants qui ne savent pas nager à mettre les brassards. L'animateur ne devra pas se trouver à une distance supérieure à 2,5 mètres (2 brasses) des enfants de son groupe.

Les animateurs restent responsables de tous les enfants (même s'ils ne font pas partie du groupe formé). Ces règles sont valables pour tous types de baignades.

Certains enfants ont plus de difficultés que d'autres à se vêtir/dévoiler. Pour pallier à cela, les animateurs devront adopter un comportement pédagogue en les accompagnants au maximum. Ils devront être bienveillants et prendre le temps. Ils pourront par exemple les faire dévoiler étape par étape tout en les encourageant et valorisant selon leurs efforts.

Les mers et rivières

Pour les sorties à la rivière les enfants devront avoir le même matériel que la piscine ainsi que

- ❖ un t-shirt pour aller dans l'eau
- ❖ de la crème solaire
- ❖ des chaussures d'eau
- ❖ une gourde
- ❖ une casquette

En plus des consignes de baignade l'animateur devra pour les mers et rivières avec le SB délimiter un espace de baignade matérialisé à l'aide d'une ligne d'eau. Il veillera aussi à ce que l'enfant soit protégé par de la crème solaire, un t-shirt et une casquette.

Les pataugeoires

Elles seront installées dans un lieu sécurisé, ombragé, une bâche devra les protéger au sol. Elles ne devront pas avoir plus de 20 cm d'eau, qui sera renouvelée chaque jour. Les consignes de baignade sont les mêmes que pour les sorties en piscine et rivière.

Les ateliers ressources :

Nous avons à disposition des centres ressources. Ces structures recensent des animateurs avec des compétences spécifiques et/ou des aménagements particuliers (ex : Accrobranche à Boulbon, Ludo médiathèque à Jean D'Ormesson...).

Les ateliers ressources sont mis en place pendant les vacances scolaires et l'été.

Cette année et pour les quatre ans à venir, les centres ressources liés au lot Est seront « Le Mas Boulbon » et « Jean D'Ormesson/ Courbessac ».

Les ateliers qui pourraient être proposés aux enfants sont:

- ❖ Piscine
- ❖ Accrobranche
- ❖ Tir à l'arc
- ❖ Ateliers avec la ludo médiathèque
- ❖ Ateliers liés à l'environnement
- ❖ Land art

La participation des mineurs

Nous fonctionnons avec un système d'activités à la carte pour que les activités et le rythme soient adaptés le mieux possible aux besoins de chacun. Le choix pour l'enfant reste au cœur de nos actions (l'enfant a à chaque fois le choix entre jeux sportifs, activités manuelles ou jeux libres...).

Le fonctionnement est le même pendant les vacances, sauf que les enfants seront immergés dans une thématique (ex : la forêt enchantée...)

Des moments d'expressions/discussions seront favorisés pendant les temps de repas (moments privilégiés et calmes où les enfants sont en petit groupe avec un animateur). Ce sera un temps pour donner la parole aux enfants, lui permettre de faire des propositions. En aucun cas les animateurs ne devront utiliser ce temps pour réprimander les enfants.

Ce temps est réservé à la prise de parole, il faut donc rendre la discussion facile et les mettre en confiance. Il permet également un travail sur l'autonomie des enfants, l'acquisition de nouveaux savoir-faire et par exemple la découverte des aliments.

VI /L'équipe pédagogique

Composition de l'équipe

L'équipe est composée d'un directeur diplômé du DESJEPS, et d'une stagiaire formation BPJEPS LTP, d'une équipe d'animation : 8 animateurs au minimum dont 4 en CDI et 6 en contrat CEE (titulaires du BAFA ou avec une équivalence, stagiaires BAFA, non diplômé).

Pendant les vacances, l'ifac recrute une équipe de surveillants baignades. Ceux-ci sont affectés sur les centres et sont compris dans l'équipe.

Recrutement

Les recrutements des animateurs permanents en CDI/CDD ou CAE/PEC sont effectués par les coordinateurs de l'Ifac. Les directeurs des centres peuvent être conviés à ces différents entretiens.

Le recrutement des animateurs/adjoints en CEE est laissé à l'appréciation du directeur de la structure de l'ACM.

Organisation du travail

Les horaires

Pour les mercredis nous fonctionnons en 10h/jours, les horaires sont donc :

- 7h30/17h30 🏖️ 8h/18h
- 8h30/18h30

Pour les vacances, nous fonctionnons en 48h/semaine, il y a donc un jour de récupération car nous ne pouvons pas faire 50h/semaine. Les horaires sont donc :

- 7h30/17h30 🏖️ 8h/18h
- 8h30/18h30
- 9h/17h

Si pendant la période de vacances, il y a un jour férié, il y aura trois roulements d'horaires (10H par jours soit 40h/semaine) :

- 7h30/17h30 🏖️ 8h/18h
- 8h30/18h30

Les pauses

Elles se feront au moment du temps calme des enfants le plus souvent. Les animateurs auront la possibilité de prendre leur pause tout en veillant qu'il n'y ait pas de défaut de surveillance. Celle-ci sera de 45 minutes maximum et pourra être fractionnée dans la journée ou selon les besoins de services (les roulements seront organisés par la direction si nécessaire).

Les réunions

Les réunions d'équipe auront lieu au préalable de la session pour toute l'organisation et la programmation des activités/sorties. Des réunions pourront avoir lieu pendant la session selon les besoins de services.

Les déplacements à l'intérieur du centre

À tout moment, les animateurs doivent savoir où se trouve chaque enfant et adulte de son groupe. Ils doivent être dans tous les cas toujours sous la surveillance d'au moins un membre de l'équipe pédagogique. Que ce soit dans les salles, les sanitaires, la couchette ou la cour.

Le rangement du matériel

Lorsqu'une activité sera terminée le matériel devra être rangé dans les armoires prévues à cet effet. A chaque fois que le groupe devra quitter le lieu d'activité (ou d'accueil) le matériel pédagogique devra être nettoyé, désinfecté et rangé et, ainsi que les salles (penser à éteindre les lumières et fermer les portes). Les animateurs devront faire participer les enfants au rangement (ramasser les papiers, les jeux, nettoyer la table...).

Les armoires et la régie devront être rangées régulièrement. L'équipe devra informer la directrice si du matériel manque pour les activités (un inventaire sera réalisé entre chaque session de vacances afin de réapprovisionner si nécessaire).

Attention, les locaux étant à 100% partagés, il est obligatoire de bien refermer et mettre un cadenas à chaque armoire avant de quitter les lieux.

Le portable

Le portable des animateurs ne doit pas déranger le bon fonctionnement du centre. Les animateurs devront passer leurs appels /messages personnels pendant leur temps de pause, sauf en cas d'urgence. Cependant si un animateur dispose d'un téléphone portable la direction demandera de le laisser en marche pour être joignable lors des sorties, ou inversement que l'animateur puisse joindre la direction à tout moment.

Implication des animateurs

Les animateurs sont au cœur de l'élaboration du projet pédagogique. Autant dans sa pensée (choix des objectifs pédagogiques et d'évaluations) que dans sa rédaction. Ils mettent activement en œuvre les objectifs du projet pédagogique et sont également attendus comme force de proposition durant les prises de décisions collectives (fonctionnement et thèmes).

Il est important de souligner que chaque activité est porteuse de sens (intérêt pédagogique) dont les animateurs sont garants dans leur élaboration des programmes d'activités.

Fiche de poste directeur

Les rôles du directeur

- ❖ Établir des modes de fonctionnement garantissant la sécurité des personnes.
- ❖ Veiller à respecter les consignes de sécurité lors des activités extérieures et dans les locaux utilisés.
- ❖ Constituer et conduire une équipe d'adultes en la mobilisant autour d'un projet pédagogique.
- ❖ Organiser une vie collective d'enfants en respectant les rythmes de vie de chacun et leurs différences.
- ❖ Suivre le travail effectué au quotidien par les animateurs, les conseiller, les soutenir, les encourager et veiller à leur formation.
- ❖ Évaluer son action, en rendre compte et en tirer les conséquences pour les actions futures.
- ❖ Être responsable des groupes d'enfants de leur arrivée jusqu'à leur départ.
- ❖ Gérer la communication interne et externe.

- ❖ Veiller au bon fonctionnement pédagogique, administratif et relationnel.
- ❖ Gérer le budget.

Les rôles du directeur adjoint

- ❖ Prendre connaissance et accepter les grandes lignes du document pédagogique du directeur et des critères d'évaluation.
- ❖ Seconder le directeur pour une meilleure qualité de fonctionnement général de l'A.C.M. : anticipations, prévisions, organisations, contrôle des activités...
- ❖ Assumer tous les rôles de l'animateur (ci-dessous).
- ❖ Être responsable des groupes d'enfants de leur arrivée jusqu'à leur départ.
- ❖ Être disponible auprès des animateurs en tant que conseiller technique.
- ❖ Être capable de mettre en place des projets d'animations (conception, organisation, menée, évaluation). Evaluer avec le directeur le document pédagogique ainsi que les animateurs (voir chapitre évaluer nos actions).

Rappel des 5 fonctions du directeur (socle commun DDCS, arrêté du 15 juillet 2015) :

- ❖ **Élaborer** et mettre en œuvre avec son équipe d'animation, dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs, un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif et prenant notamment en compte l'accueil de mineurs atteints de troubles de la santé ou porteurs de handicaps.
- ❖ **Situer son engagement** dans le contexte social, culturel et éducatif.
- ❖ **Coordonner et assurer** la formation de l'équipe d'animation
- ❖ **Diriger** les personnels et assurer la gestion de la structure d'accueil.
- ❖ **Développer** les partenariats et la communication.

Fiche de poste animateur

Les rôles de l'animateur :

- ❖ Avoir une attitude responsable.
- ❖ S'impliquer dans l'élaboration du document pédagogique du directeur, prendre connaissance des critères d'évaluation et les accepter.
- ❖ Être responsable des groupes d'enfants de leur arrivée jusqu'à leur départ.
- ❖ Assurer la sécurité physique et affective des enfants.
- ❖ Être capable de s'adapter à diverses situations, de prendre des initiatives, d'avoir du « bon sens ».
- ❖ Respecter le rythme de l'enfant. Avoir une démarche vers l'autonomie de l'enfant. Etre capable de mettre en place des projets d'animations (conception, organisation, menée, évaluation).
- ❖ Etre capable de vivre en groupe et de travailler en équipe, d'instaurer un dialogue avec l'ensemble de l'équipe pédagogique, les familles ainsi que le personnel technique.
- ❖ Etre capable d'animer un groupe d'enfants.

Rappel des 6 fonctions de l'animateur (socle commun DDCS, arrêté du 15 juillet 2015) :

- **Assurer la sécurité physique et morale** des mineurs et doit en particulier les sensibiliser, dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet pédagogique, aux risques liés selon les circonstances aux conduites addictives ou aux comportements, notamment ceux liés à la sexualité.
- **Participer, au sein d'une équipe**, à la mise en œuvre d'un projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif dans le respect du cadre réglementaire des accueils collectifs de mineurs.
- **Construire une relation de qualité** avec les mineurs qu'elle soit individuelle ou collective, et veiller notamment à prévenir toute forme de discrimination.
- **Participer à l'accueil**, la communication et le développement des relations entre les différents acteurs.
- **Encadrer et animer** la vie quotidienne et les activités.
- **Accompagner** les mineurs dans la réalisation de leurs projets.

Evaluation des animateurs

L'évaluation des animateurs se fait quotidiennement par rapport au respect du projet pédagogique et à la grille d'évaluation de l'Ifac.

A la fin de l'année vers fin juin un entretien professionnel ainsi qu'une évaluation annuelle a lieu. Ils sont réalisés par le directeur de la structure. (Cf. Annexe : Grille d'évaluation de l'animateur fournie par l'Ifac)

Evaluation du directeur

Cette évaluation est annuelle. Elle est faite par un coordinateur (n+1). (Cf. Annexe : fiche d'évaluation des directeurs fournie par les coordinateurs de l'Ifac).

L'accompagnement des animateurs stagiaires

Afin d'accompagner le stagiaire et de suivre son évolution, j'organiserai un entretien individuel en début de stage, au milieu pour faire un bilan et en fin pour clôturer le stage.

Ces différents temps d'échanges sont là pour permettre au stagiaire de se situer, de s'auto évaluer afin de pouvoir se remettre en question et d'évoluer positivement tout au long de son stage.

Si le stagiaire est en demande, des temps supplémentaires d'échange pourront avoir lieu pendant son stage.

Afin de pouvoir l'évaluer sur sa mise en pratique, une observation du stagiaire est réalisée lors d'une activité manuelle et d'un jeu extérieur

En plus de la grille d'évaluation de l'Ifac et des critères de la DDCS, les stagiaires BAFA seront évalués sur la mise en place et la mise en pratique d'un projet d'activité au minimum 2 fois pendant les 14 jours du stage sur une activité manuelle et sur un jeu (et/ou grand jeu) définissant tous les points suivants :

- La finalité de l'activité (pourquoi je fais cette activité ?).
- L'intérêt pour les enfants (avant de commencer, est-ce intéressant pour eux de participer à ce projet ?).
- Le nom de l'activité (trouver un nom original plutôt que "pâte à sel" ou "perles").
- Le nombre d'enfants concernés (le projet sera différent selon le nombre).
- L'adaptation à l'âge des enfants (prendre en compte leurs besoins, leurs envies selon leurs possibilités).

- Le lieu (dedans, dehors, à la montagne, à la mer, en ville). La durée (15 minutes, 1 heure, 1 journée, etc. ?). L'installation (sa durée et le lieu de cette préparation, de cette mise en place).
- La sensibilisation (elle n'est pas obligatoire mais elle permet aux enfants de se mettre dans l'ambiance, donc de réaliser une activité qui les motivera plus)
- Le matériel nécessaire (ballons, ciseaux, peinture...).
- Prévoir le déroulement et le contenu de l'activité.
- Respecter le rythme des enfants (en fonction de l'âge, de la fatigue, etc.).
- Prévoir le temps de rangement (l'activité se termine après le rangement).
- Prévoir un déroulement en sécurité (trouver un endroit sûr, prévoir une trousse de secours, prévoir des temps de repos, etc.).
- Nombre d'animateurs requis.
- Évaluation de l'activité (quand ? comment ? par qui ?).

VII/ Les relations

Animateurs/animateurs

Les maîtres mots seront « **communication, respect et solidarité** ».

L'équipe pédagogique devra toujours savoir où chacun se trouve. Lorsqu'un animateur devra aller en régie, au bureau, aux toilettes ou autre, il devra toujours en informer un membre de l'équipe.

LES ANIMATEURS D'UN GROUPE NE SONT PAS JUSTE LES ANIMATEURS DE CE GROUPE. TOUS LES ENFANTS SONT SOUS LA RESPONSABILITÉ DE CHACUN DES MEMBRES DE L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE.

Si une situation de conflit s'installe entre plusieurs personnes, il faudra dialoguer, en informer la direction pour qu'elle puisse intervenir et désamorcer le litige. Les animateurs devront respecter le travail de leurs collègues. Ils ne doivent pas intervenir pendant la menée d'une activité ou/et devant les enfants (sauf mise en danger). Ils devront en discuter ensemble après. Une réunion aura alors lieu entre les personnes concernées et la direction.

La direction est présente pour écouter et discuter avec les parents, ainsi que l'équipe pédagogique, sur la vie du centre et pour recevoir toutes propositions, remarques ou suggestions. Des réunions d'équipe auront lieu pendant la session et seront définies en temps voulu.

L'équipe pédagogique **devra respecter les interdits** :

- La cigarette n'est pas autorisée dans les locaux du centre de loisirs (bâtiment et cour), un lieu sera aménagé à cet effet (ne pas laisser de mégots). La pause « cigarette » n'est pas tolérée pendant les temps d'activités, et doit être prise sans gêner au fonctionnement de la journée.
- Toute consommation de drogues et d'alcools est strictement interdite conformément à la loi.
- Pas de violence verbale ni physique envers les enfants ou entre adultes.
- Ne pas obliger l'enfant à faire quelque chose contre son gré (activité ou l'obliger à manger).

TOUTES CES RÉGLES SONT NON NÉGOCIABLES.

Animateurs/enfants

Au début des périodes et sessions des règles de vie, fonctionnement et collectivité seront établies par les enfants avec l'aide des animateurs. Ces règles seront mises en place en priorité pour protéger les enfants et ensuite pour le vivre ensemble. Elles seront discutées en forum avec les enfants et l'animateur sera présent pour les guider dans la réalisation de celles-ci.

Elles devront répondre à 3 principes : le respect de soi-même, le respect des autres et le respect de l'environnement. Elles seront ensuite affichées à leur hauteur et rendues compréhensibles par des pictogrammes et/ou dessins des enfants. Lorsqu'une de ces règles ne sera pas respectée ou qu'un animateur sera dans l'obligation de « reprendre » un enfant (mise en danger physique ou morale) celui-ci devra se mettre sa hauteur, lui expliquer clairement son attitude, pourquoi elle n'est pas acceptable, s'il a compris et lui demander d'y réfléchir en restant assis à côté de lui pendant 3 minutes (pas plus).

Pour gérer une situation de conflit (bagarres...) les animateurs devront dialoguer avec les enfants afin de leur expliquer pourquoi leur attitude est dangereuse et leur proposer une solution (dans la mesure du possible).

De manière générale même si l'objectif est l'autonomie de l'enfant. L'animateur doit être acteur dans les démarches visant cette compétence. Ils doivent assister les enfants si besoin, montrer l'exemple. L'adulte devra faire attention au vocabulaire qu'il utilise. Il ne doit pas avoir d'attitude dévalorisante (\neq attention aux mots humiliants, dévalorisants, moqueurs...). Aucune discrimination quelle qu'elle soit ne sera tolérée.

L'animateur doit faire attention à l'individualité de l'enfant. Il doit adapter son attitude à chacun, le rassurer si besoin, FAIRE DE L'INDIVIDUEL DANS LE COLLECTIF. L'équipe d'animation devra tout mettre en œuvre pour accompagner au mieux les enfants en difficultés et/ou dit « difficiles ». Il ne faut pas stigmatiser ces enfants et garder une posture professionnelle tout en essayant de comprendre les raisons de cette attitude afin de leur venir en aide. C'est à l'adulte d'être compréhensif et de faire le premier pas.

Enfants/enfants

A cet âge l'enfant est par définition à tendance égocentrique. Il a beaucoup de difficultés à appréhender le partage et l'individualité de son entourage. L'équipe pédagogique devra aider les enfants à acquérir le sens du partage, du respect de l'autre et des différences. Il faudra les accompagner vers le chemin de la socialisation.

Aux familles

L'équipe pédagogique dans son intégralité est en contact quotidien avec les familles. Il est primordial de construire une relation de confiance pour que les parents sentent leurs enfants en sécurité (physique et affective). De ce fait l'équipe s'engage à être à l'écoute et attentive aux demandes des parents et à y répondre dans la mesure du possible ou de les orienter vers la direction. L'équipe mettra tout en œuvre afin d'établir un lien privilégié.

Aux partenaires

Dans les missions de l'équipe pédagogique, l'éducation des enfants est omniprésente. Dans ce sens, nous devons transmettre les valeurs sociales et morales de la vie en collectivité.

Dans notre relation avec nos différents partenaires (SCHB, Derichebourg, Kéolis, Allo bâtiment, ville...) nous devons être un modèle et avoir un comportement courtois afin des respecter au mieux ces valeurs.

VIII/ Les conditions de sécurités

La réglementation

Cf : voir chapitre sorties, piscine etc...

- L'équipe pédagogique se doit de respecter le cadre légal de :
- Le CRIDOC
- Les instructions départementales du Gard
- Le code du travail
- Le code de l'action sociale et des familles
- Le code de la route
- Le règlement de fonctionnement de la ville de Nîmes
- Le règlement intérieur
- et toutes les réglementations en vigueur en rapport avec les ACM

Santé, infirmerie et assistant sanitaire

Lorsqu'un enfant se blesse, l'animateur doit impérativement remplir le cahier d'infirmerie et en aviser la direction. (Si la blessure a lieu en sortie, au retour l'animateur devra la consigner dans le cahier de pharmacie.)

Dans ce cahier il devra noter :

- ❖ Le nom et prénom de l'enfant
- ❖ La localisation et la nature exacte de la blessure
- ❖ Les soins prodigués
- ❖ Le nom de la personne soignante et sa signature
- ❖ La date et l'heure
- ❖ Le visa de la direction

En le soignant, l'animateur devra obligatoirement se protéger (ainsi que l'enfant) en mettant des gants pour respecter l'hygiène.

Si la blessure est grave (autre qu'une simple égratignure) appeler en premier le 15, 18 ou 112 (suivre les consignes) et ensuite prévenir la direction et les parents. Si l'équipe pédagogique constate qu'un enfant a de la fièvre ou des douleurs, elle devra en informer la direction qui préviendra les parents et un médecin (si besoin) et le consigner sur le cahier de pharmacie.

Le directeur et les adjoints de la structure tiendront le rôle de l'assistant sanitaire ainsi que l'animatrice permanente de l'ACM (ces personnes doivent être titulaires du PSC1).

Les renseignements, fiches sanitaires et PAI sont consignés dans le classeur « Dossiers enfant » au bureau. Tout nouveau membre du personnel doit en prendre connaissance et se renseigner auprès des assistants sanitaires pour les explications diverses en arrivant le matin (protocoles, pharmacies, cahier de soins...). Au quotidien, sur le tableau des effectifs, les personnes concernées par un PAI y sont inscrites (ainsi que sur les fiches animateurs).

Le PPMS

Le PPMS, ou « **Plan Particulier de Mise en Sûreté** » est un dispositif réglementaire dont l'objectif est de mettre en place une organisation interne à l'établissement afin d'assurer la mise en sécurité de toutes les personnes présentes dans l'établissement en cas d'accident majeur externe à l'établissement.

La circulaire n° 2002-119 du 29 mai 2002 publiée au BO en Hors-Série n° 3 régit la mise en place du PPMS dans les établissements scolaires ou extrascolaires.

Un événement majeur est un événement d'origine naturelle, technologique ou humaine, qui cause de très graves dommages à un grand nombre de personnes, aux biens et à l'environnement. Ce peut être une tempête, une inondation, un nuage toxique, un séisme, un accident nucléaire ou une intrusion dans l'établissement.

L'objectif principal du PPMS est de mettre en place une organisation interne à l'établissement permettant d'assurer la sécurité des élèves et des personnels, jusqu'à la fin de l'alerte ou l'arrivée des secours.

Ce plan définit notamment des lieux de confinement répartis dans l'accueil collectif de mineurs, les procédures conservatoires devant être mises en place, et les conseils de gestion de la crise, dans l'attente de l'intervention des secours.

Le PPMS doit ainsi permettre de répondre aux 6 questions suivantes :

- Quand déclencher l'alerte ?
- Comment déclencher l'alerte ?
- Où et comment mettre les enfants en sûreté ?
- Comment gérer la communication avec l'extérieur ?
- Quelles consignes appliquer dans l'immédiat ?
- Quels documents et ressources sont indispensables ?

Ce document est disponible sur l'accueil de loisirs et toute personne interne à l'établissement peut et doit s'y référer.

Gestion de la chaleur/canicule (en période estivale)

Attention, sachez qu'un enfant qui a soif est déjà en déshydratation. C'est pourquoi l'animateur propose régulièrement à l'enfant de boire.

Les sorties aquatiques, ou des activités liées à l'eau seront maintenues et vivement conseillées afin de rafraîchir les enfants. Les autres pourront être annulés et remplacés par des jeux d'eau ou baignades dans les pataugeoires sur la structure. Les plannings pourront être adaptés en fonction de la météo.

Les animateurs veilleront à ce que les enfants soient vêtus de façon adaptée : vêtements légers, chapeau/casquette).

ATTENTION : EN TANT QU'ANIMATEUR (trice) NE VOUS NÉGLIGEZ PAS, HYDRATEZ VOUS ET PROTÉGEZ VOUS ÉGALEMENT.

Exercices incendies

Des exercices d'évacuations auront lieu pendant l'année. Chaque animateur devra prendre son groupe et se rendre au point de rendez-vous à côté du city stade ou si évacuation pendant la cantine, prendre le petit portillon descendre les escaliers et suivre le petit chemin pour se rendre à l'extérieur du pôle et rejoindre le city stade par la pente pour Jean D'Ormesson et pour Courbessac soit sortir côté primaire soit côté maternelle et se rendre sur la place de la fontaine.

Réajustement Projet Pédagogique saison 2024/2025

Fait à Nîmes le 27 septembre 2024

SOLO Nora